

Étude

Avril 2019

Les femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires dans le territoire Nord-Est



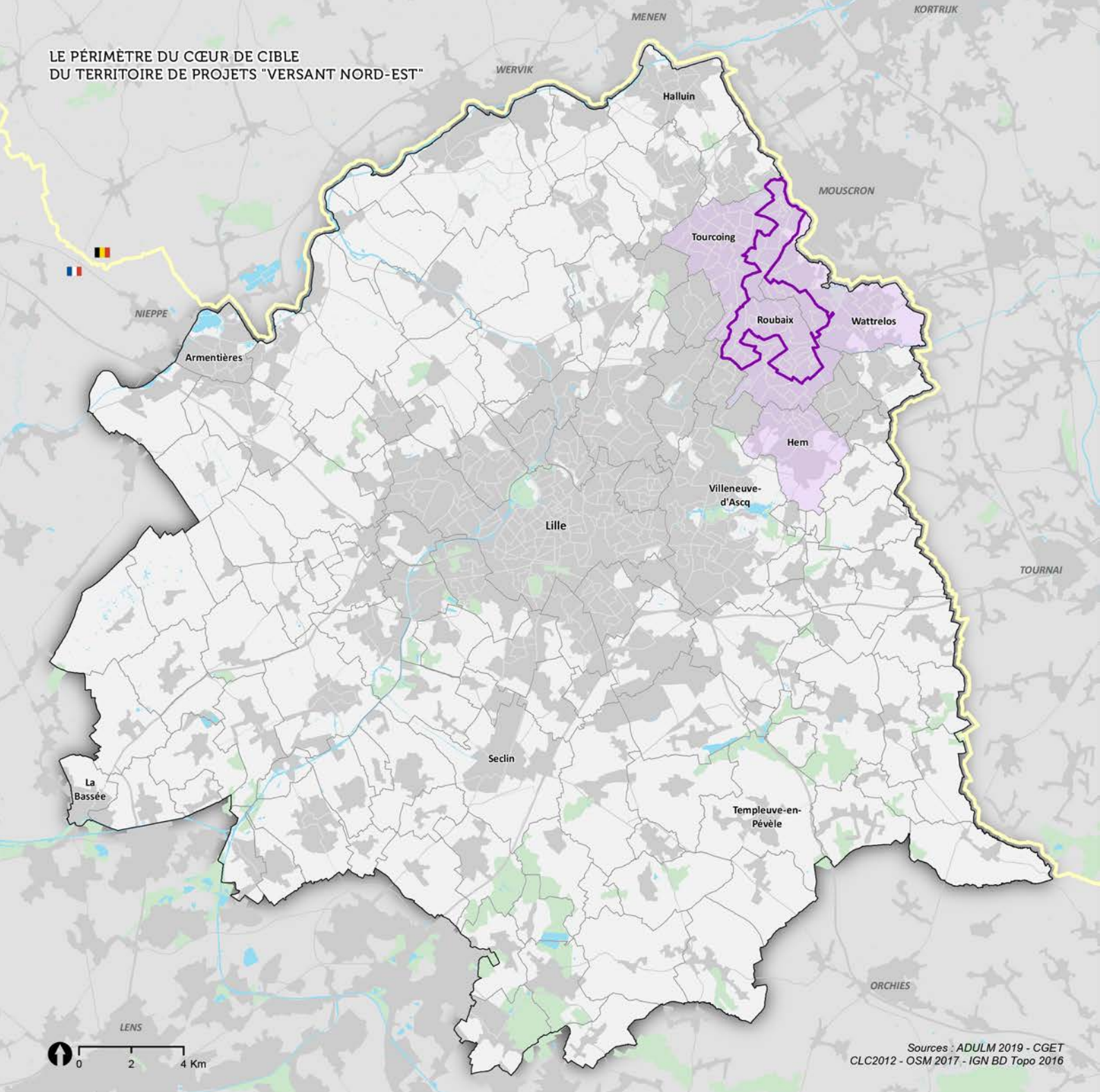
Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**
Responsable de publication : **Anne VANDEWIELE**
Réalisation des entretiens et du travail sociologique : **Klara BABINSKA**
Photographie : **MEL**
Document, traitement statistique et cartographie réalisés
par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Impression : **AD Concept**



**Les femmes en situation
de monoparentalité
des milieux populaires
dans le territoire
Nord-Est**





SOMMAIRE

Présentation de la démarche de l'étude	5
Synthèse	6
Introduction : monoparentalité et pauvreté.....	8
01. L'approche statistique des femmes en situation de monoparentalité dans le territoire Nord-Est	11
Les inégalités entre les hommes et les femmes en termes de diplôme et d'accès à l'emploi.....	11
Éléments démographiques.....	17
Position sur le marché de l'emploi.....	26
Les revenus.....	31
Les allocataires du RSA majoré.....	35
Le logement.....	36
02. L'approche qualitative des parcours des femmes en situation de monoparentalité dans le territoire Nord-Est ...	39
La monoparentalité comme processus : une approche par les parcours de vie	39
Premier axe d'analyse : dimension familiale et accès aux aides.....	40
Second axe d'analyse : monoparentalité et travail.....	47
Conclusion.....	55

LE PÉRIMÈTRE DU CŒUR DE CIBLE
DU TERRITOIRE DE PROJETS "VERSANT NORD-EST"



 Cœur de cible du territoire de projets Versant Nord-Est
 Versant Nord-Est

 Frontière France/Belgique
 Arrondissement de Lille
 Limite communale
 Limite des Iris

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

Une étude réalisée dans le cadre de la démarche « territoire de projets Versant Nord-Est »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territorial, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est engagée depuis 2017 dans la démarche du « Territoire de projets Versant Nord-Est » définissant pour ce territoire de 248 000 habitants une vision à 20 ans et ses déclinaisons opérationnelles avec pour objectif de contribuer à contrecarrer la tendance à l'appauvrissement de ce territoire, et en faire une véritable seconde centralité métropolitaine. Au centre de ce territoire, un « cœur de cible » (périmètre sur la carte ci-contre) regroupant 98 000 habitants, concentrant les plus grandes difficultés urbaines, économiques et sociales, fait l'objet d'un intérêt renforcé.

Pour amorcer cette démarche, un diagnostic du territoire a été réalisé, enrichi par l'étude sur la pauvreté réalisée par l'Agence en 2017. Ces travaux ont permis de repérer une problématique de pauvreté affectant les femmes, et plus particulièrement les femmes monoparentales.

Une étude sur les difficultés des femmes monoparentales

L'Agence a souhaité porter son regard, à travers cette étude, sur les difficultés, mais aussi sur les ressources et les potentiels des femmes monoparentales du Versant Nord-Est afin de proposer aux acteurs locaux des éléments de connaissance utiles et partagés pour le développement d'actions en faveur de ces dernières.

Un volet statistique

L'étude démarre par une approche statistique de la situation des femmes, et en particulier des femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est. Cette approche permet de faire état des différences entre les hommes et les femmes du territoire du Versant Nord-Est en matière d'accès aux diplômes et à l'emploi. Elle permet également de décrire les caractéristiques des femmes en situation de monoparentalité de ce territoire en termes démographiques, socio professionnels, de revenus, d'accès à l'emploi et de logement.

Un volet qualitatif pour analyser les parcours de vie

Une enquête qualitative a été menée auprès de vingt femmes en situation de monoparentalité, ayant subi des ruptures de parcours professionnels et habitant les communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem. Elle permet une analyse de leur parcours selon deux axes : celui de la précarité relationnelle et celui de la précarité économique.

SYNTHÈSE

La monoparentalité, une précarité s'ajoutant aux difficultés multiples rencontrées par les femmes du Versant Nord-Est

Il n'existe pas de lien systématique entre monoparentalité et pauvreté mais la rencontre de deux fragilités, économique et relationnelle, fait apparaître un vaste espace de vulnérabilité pour les femmes du Versant Nord-Est.

Des quartiers où les inégalités homme-femme sont deux fois plus importantes

Dans le cœur de cible du territoire de projets Versant Nord-Est, malgré un niveau de formation proche, voire meilleur que celui des hommes, les femmes font face à une inégalité en termes de taux d'emploi par rapport aux hommes deux fois plus importante qu'à l'échelle de l'arrondissement. Les difficultés se cumulent encore davantage pour les femmes non diplômées, nées à l'étranger et/ou âgées de plus de 55 ans.

Les femmes monoparentales y ont un taux d'emploi encore un peu plus faible que les autres femmes : dans le cœur de cible, seules 38% d'entre elles sont en emploi contre 41% pour l'ensemble des femmes de ce secteur et 60% des femmes de l'arrondissement de Lille.

Les mères monoparentales du Versant Nord-Est sont employées ou ouvrières pour plus de la moitié d'entre elles et sont donc détentrices de moins de capitaux éducatifs et de patrimoine. Dans le cœur de cible, la moitié sont sans diplôme.

La moitié des personnes vivant dans une famille monoparentale dans le Versant Nord-Est est pauvre¹, contre 31% pour l'ensemble des ménages de ce secteur. La moitié des bénéficiaires du RSA socle majoré² de la Métropole Européenne de Lille habite le territoire de projets.

Dans le cœur de cible, 32% des mères sont des mères monoparentales ; elles élèvent 29% des enfants. Les communes du Versant Nord-Est comptent 11 000 femmes monoparentales qui élèvent 18 500 enfants de moins de 18 ans.

1- Taux de pauvreté à 60% du revenu médian. Source : Insee, FiLoSoFi 2015.
2- Revenu de solidarité actif, versé aux personnes sans ressource ayant seules la charge d'un enfant de moins de 3 ans ou pendant un an après une séparation en cas d'enfant à charge.

L'étude de parcours de vie de femmes monoparentales pour analyser les facteurs de précarité et les ressources

Une vingtaine de femmes monoparentales ont été rencontrées, habitant Roubaix, Tourcoing, Hem et Wattrelos, plus particulièrement celles qui ont subi des ruptures de parcours professionnels et/ou avaient du mal à (re)trouver du travail. L'analyse de ces récits s'organise autour de 2 axes : la dimension familiale et relationnelle d'une part et la dimension économique liée au travail d'autre part.

Il existe des schémas très différents de trajectoires dans la monoparentalité, selon l'histoire de la séparation conjugale et l'implication du père. La monoparentalité demeure difficile à cerner dans ses contours précis, ce qui impacte fortement l'accès aux droits sociaux des femmes concernées.

Le développement de ressources face au besoin de solidarités familiales

Si la monoparentalité peut être vécue comme une trajectoire d'émancipation, elle consiste dans une situation également difficile, en raison de la charge du travail domestique, du poids psychologique d'élever seule des enfants, des difficultés liées au droit de garde. L'investissement du père dans sa parentalité détermine le poids de la monoparentalité. Les femmes expriment souvent un besoin de relais extérieurs dans l'éducation des enfants ; certaines développant de nombreuses ressources par rapport à ce besoin.

Des femmes souhaitant travailler...

La majorité des femmes rencontrées ont connu des parcours professionnels courts. Il faut noter qu'aucune d'entre elles n'a décidé définitivement de ne pas travailler. Elles manifestent une attirance pour les métiers peu qualifiés des services à la personne qui leur permettent de mettre en œuvre un savoir-faire lié à leurs parcours.

... mais pas à n'importe quel moment ni à n'importe quel prix

Les emplois auxquelles elles accèdent sont souvent précaires, à faible rémunération, avec des horaires difficilement conciliables avec la prise en charge de leurs enfants. Ces conditions d'insertion dans l'emploi justifient souvent la préférence pour l'investissement dans la sphère familiale en attendant que les enfants acquièrent une certaine autonomie.

Des leviers nombreux à mettre en œuvre pour valoriser les ressources des femmes monoparentales

L'étude permet de mettre en avant les ressources des femmes monoparentales pour elles-mêmes et pour le territoire :

- › leur capacité à tisser des réseaux familiaux, amicaux et associatifs pour répondre aux besoins d'entraide familiale ;
- › l'ensemble des soins qu'elles procurent aux personnes dépendantes de leur entourage, enfants ou personnes âgées, constituent un travail à valoriser ;
- › des parcours d'émancipation à valoriser dans le champ de la représentation de la femme et de ces quartiers ;
- › leur aspiration largement partagée à suivre une formation vers des métiers plus qualifiés est un levier majeur pour leur retour à l'emploi dans des conditions valorisantes.

INTRODUCTION : MONOPARENTALITÉ ET PAUVRETÉ

Une hausse de la monoparentalité dans un contexte de déstructuration de l'emploi

La catégorie des familles monoparentales apparaît en France dans les années 1970 comme objet de recherche, catégorie statistique et objet de l'action publique³. L'intégration de cette catégorie dans le vocabulaire de l'action publique va de pair avec l'apparition plus massive du phénomène, dû à l'émergence de nouvelles formes familiales dans les pays occidentaux.

Si le phénomène n'est pas nouveau, il peut prendre aujourd'hui, dans le contexte de précarisation de la structure de l'emploi, des modalités différentes. Le changement de la condition salariale et le développement du chômage de masse placent les individus dans des situations marquées par une plus grande précarité qui met en danger les citoyens les plus vulnérables. Ceux qui n'ont pas les supports nécessaires (réseau familial, capital social et culturel) pour stabiliser leurs trajectoires risquent de tomber dans la pauvreté.

La précarisation du travail touche davantage les femmes que les hommes. Elles sont plus confrontées aux activités réduites, à la diversité accrue des formes d'emploi hors normes et à la difficulté de retour sur le marché du travail après les transitions et les ruptures au cours de leurs parcours de vie⁴.

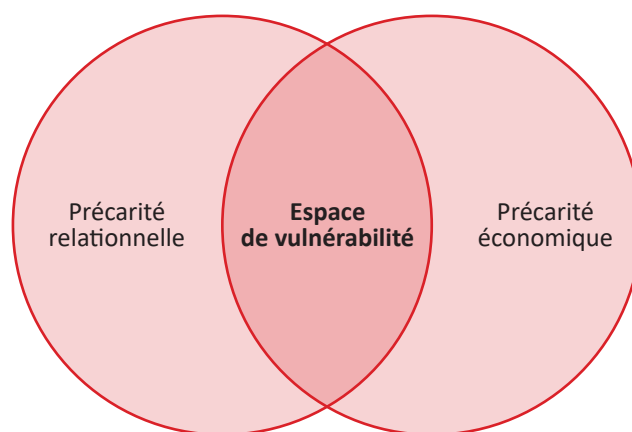
Un lien entre monoparentalité et pauvreté qui n'est pas systématique

La littérature amène à aborder avec prudence la relation entre monoparentalité et pauvreté - prudence devant permettre d'éviter de concevoir maladroitement et de manière simpliste des liens de causalité.

De nombreuses analyses montrent toutefois que les familles monoparentales sont largement concernées par la problématique de la pauvreté (la situation de parent seul générant notamment des coûts supplémentaires) et que cette réalité s'est aggravée ces dernières décennies.

Les dynamiques, constituées, d'une part, par le processus de précarisation dans la sphère économique, et, d'autre part, par la fragilisation actuelle de la structure familiale sont à l'origine de l'hypothèse de l'existence de liens entre monoparentalité et pauvreté. Ce lien tiendrait à l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité situé à l'intersection de deux dimensions : familiale (relationnelle) et économique.

MONOPARENTALITÉ ET PAUVRETÉ : LA RENCONTRE DE DEUX DIMENSIONS DE PRÉCARITÉ



3- Martin Wagner, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, thèse en sociologie, 2013.

4- Chantal Nicole-Drancourt (dir.) *Concilier vie professionnelle et vie familiale : attentions travaux !*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Une pauvreté des femmes monoparentales créée par l'accumulation des ruptures des parcours de vie professionnels et personnels

L'étude « Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles dans la métropole lilloise, le Bassin minier, l'Artois et le Dunkerquois » réalisée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole en 2018 a mis en évidence une pauvreté élevée et une aggravation depuis 2008. Elle montre également que cette pauvreté est le résultat d'un cumul d'accidents de la vie et qu'elle touche particulièrement les femmes.

La pauvreté est créée par les ruptures dans les parcours professionnels et personnels et par leur accumulation. Compte tenu de l'imbrication des facteurs qui contribuent à la pauvreté et aussi de la complexité des liens entre monoparentalité et pauvreté, la présente étude propose d'appréhender les impacts de la monoparentalité en termes de précarité. Cette dernière est entendue comme la fragilité dans l'emploi, la situation familiale, le logement, etc.

« La précarité conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible »⁵.

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

La désignation de la pauvreté recouvre plusieurs dimensions :

- › administrative (liée aux critères qui définissent la situation des personnes pouvant bénéficier des prestations visant à atténuer la pauvreté) ;
- › monétaire (pauvreté relative au revenu médian de la population ou pauvreté absolue en référence à un minimum vital) ;
- › subjective (liée au ressenti des individus s'estimant pauvres).

D'un point de vue sociologie, la pauvreté réside dans le rapport d'interdépendance entre les pauvres, les institutions et le reste de la société⁶. D'autres dimensions importantes de la pauvreté paraissent pertinentes pour l'analyse des trajectoires de vie des femmes monoparentales en milieu populaire : les conditions de vie, le temps, l'isolement, etc.

Cette étude aborde la pauvreté selon plusieurs de ces définitions : dans ses dimensions monétaires et administratives dans la première partie d'analyse statistique, dans ses dimensions subjectives dans la seconde partie basée sur des entretiens individuels.

5- Joseph Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Paris, Journal Officiel, 1987, p.14..

6- Georg Simmel, *Les Pauvres*, PUF, 1998



Le
Mânon avec sa que ve
Gagni-Gra
resacrè ouistiti qui

01.

L'APPROCHE STATISTIQUE DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ DANS LE TERRITOIRE NORD-EST

LES INÉGALITÉS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN TERMES DE DIPLÔME ET D'ACCÈS A L'EMPLOI

En termes de niveau de diplôme, la différenciation territoriale prime sur la différence homme-femme

La différence en termes de proportion de personnes non diplômées est très faible entre les hommes et les femmes du Versant Nord-Est avec 35% pour les femmes de 18 à 64 ans, contre 33% pour les hommes en 2014. Les femmes y sont plus légèrement diplômées que les hommes du baccalauréat ou de diplômés d'études supérieures : à 45% pour les 18-64 ans, contre 42% pour les hommes.

Les inégalités sont plus importantes entre les personnes d'âge, de lieu de naissance et de territoire de résidence différents

On relève de très fortes inégalités entre les femmes de territoires de résidence différents. La proportion de femmes non diplômées est élevée dans le Versant Nord-Est (33%) et encore plus dans le cœur de cible (44%) pour une moyenne de 23% dans l'ensemble de l'arrondissement. Parmi les femmes résidant dans le cœur de cible et nées à l'étranger, 62% sont sans diplôme. Ce taux est de 73% pour celles qui résident dans le cœur de cible et qui sont âgées de 55 à 64 ans.

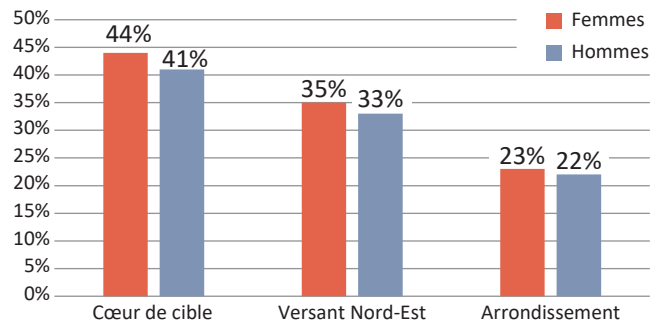
Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont proportionnellement deux fois moins nombreuses dans le cœur de cible (17%) que dans l'ensemble de l'arrondissement (39%).

La part des femmes sans diplôme diminue dans le Versant Nord-Est

Entre 2008 et 2014, la part des femmes sans diplôme parmi les 18-64 ans passe de 50% à 44% dans le cœur de cible soit une baisse à un rythme similaire à celui observé dans l'ensemble de l'arrondissement. Il faut toutefois noter que la part des femmes sans diplôme augmente dans quelques Iris⁷ de l'Epeule, de l'Alma et du Sartel à Roubaix, ainsi qu'au Virolois à Tourcoing.

7- Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique. Voir carte ci-contre.

PART DES PERSONNES NON DIPLÔMÉES EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

NIVEAU DE DIPLÔME DES HOMMES ET DES FEMMES EN 2014

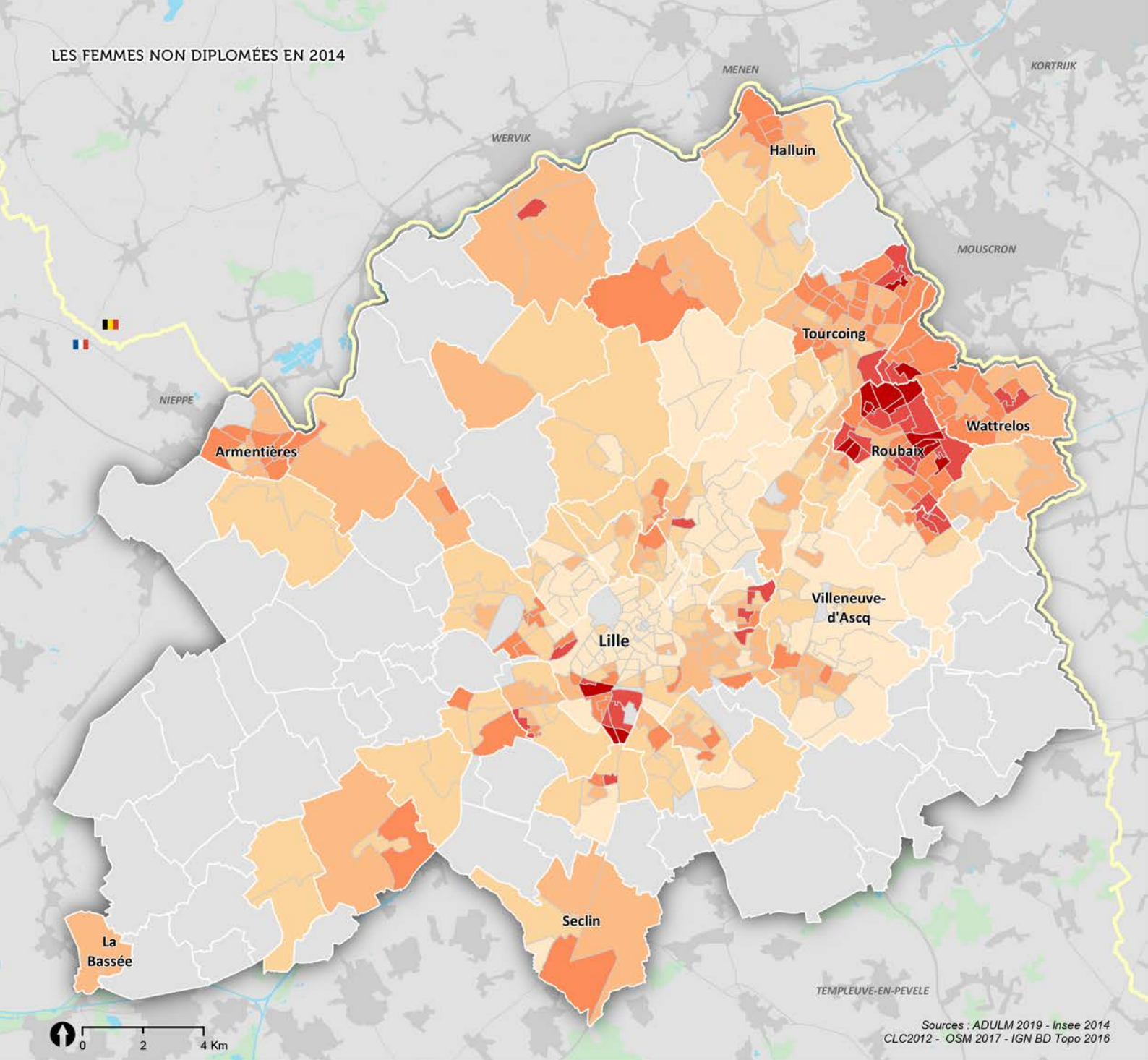
		Femmes	Hommes
Cœur de cible	Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet	44%	41%
	CAP, BEP	20%	25%
	Baccalauréat	19%	18%
	Diplôme d'études supérieures	17%	16%
Versant Nord-Est	Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet	35%	33%
	CAP, BEP	20%	25%
	Baccalauréat	21%	20%
	Diplôme d'études supérieures	24%	22%
Arrondissement	Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet	23%	22%
	CAP, BEP	16%	21%
	Baccalauréat	22%	21%
	Diplôme d'études supérieures	39%	36%

Source : Insee, Recensement de la population

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Les échelles d'analyse

Les données du recensement « individus » de l'INSEE ont été analysées à l'échelle de l'arrondissement de Lille (124 communes). L'intitulé « Versant Nord-Est » fait référence aux territoires des communes de Roubaix, Tourcoing, Hem et Wattrelos. L'intitulé « cœur de cible » fait référence au territoire défini dans la démarche « Territoire de projets du Versant Nord-Est » inscrite dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) métropolitain. Il s'agit d'une sélection d'Iris des communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, où les difficultés urbaines, sociales, économiques sont les plus importantes dont, entre autres, la faiblesse des revenus (voir la carte page 4).



Sources : ADULM 2019 - Insee 2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

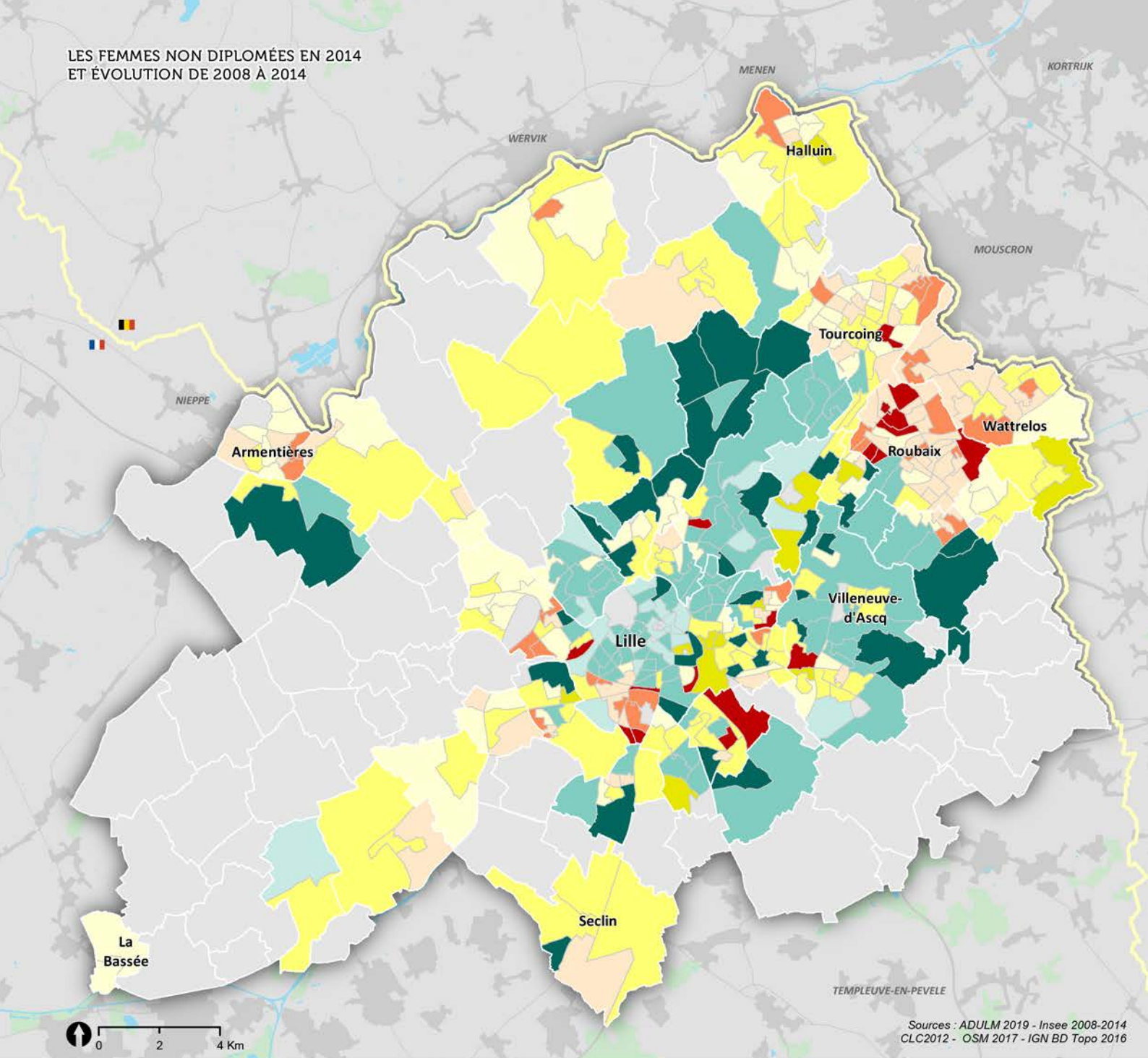
**Part des femmes non diplômées
parmi les femmes âgées de 18 à 64 ans par Iris*
(en pourcentage)**

Moyenne Arrondissement de Lille : 23%

- inférieure à 15
- de 15 à 22,9
- de 23 à 29,9
- de 30 à 39,9
- de 40 à 49,9
- 50 et plus
- donnée non disponible

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



Sources : ADULM 2019 - Insee 2008-2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

**Part des femmes non diplômées
parmi les femmes âgées de 18 à 64 ans
et dynamique d'évolution par Iris***

Moyenne Arrondissement de Lille : 23%
Evolution 2008-2014 : -5,8 points

Part inférieure à 19% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

Part comprise entre 19 et 31% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

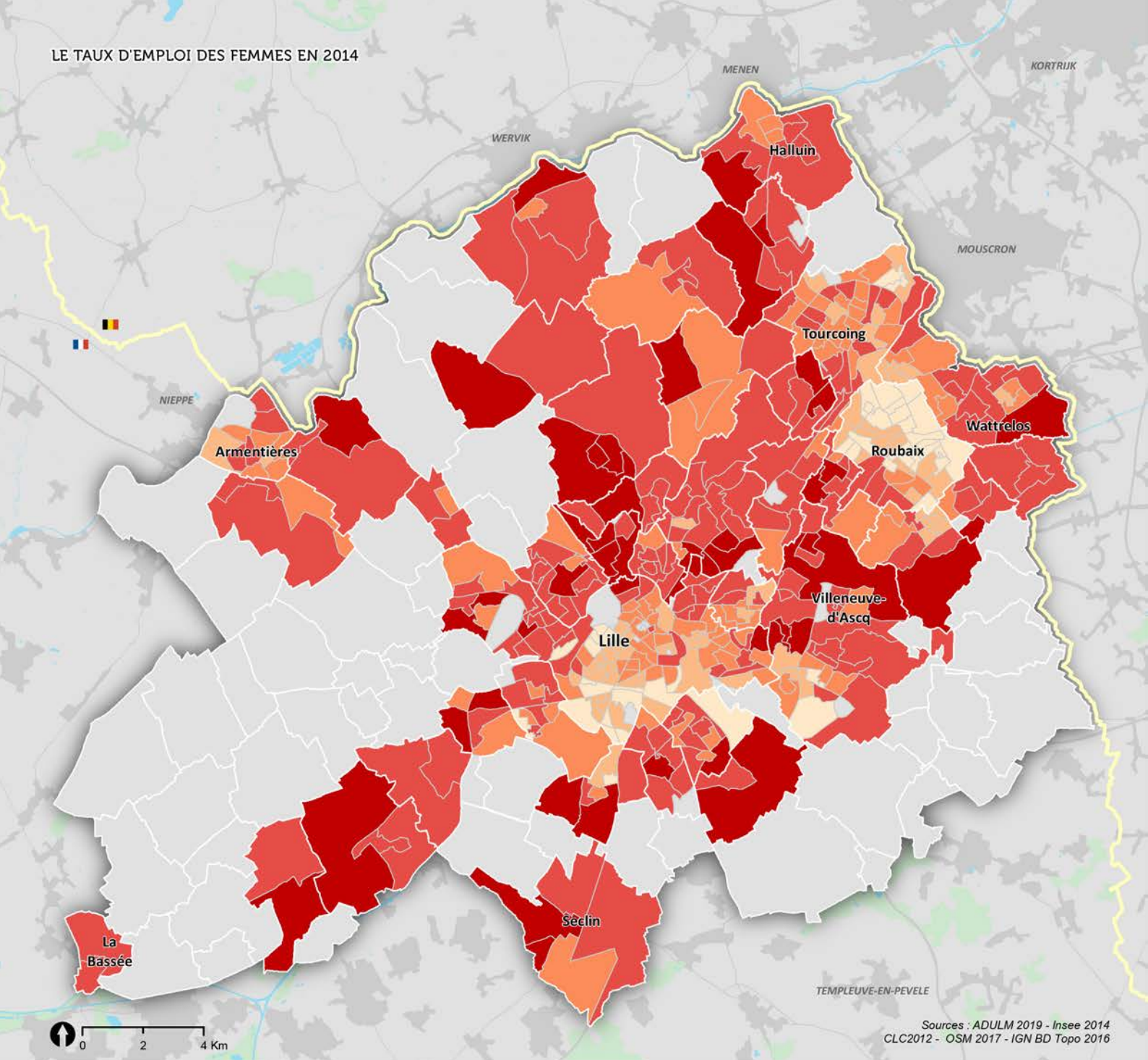
Part supérieure à 31% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation
- donnée non disponible

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

Note de lecture :
Diminution plus marquée que la moyenne : le poids des femmes non diplômées a diminué de plus de 8 points
Diminution dans la moyenne : entre 0 et +8 points
Augmentation du poids des femmes non diplômées

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



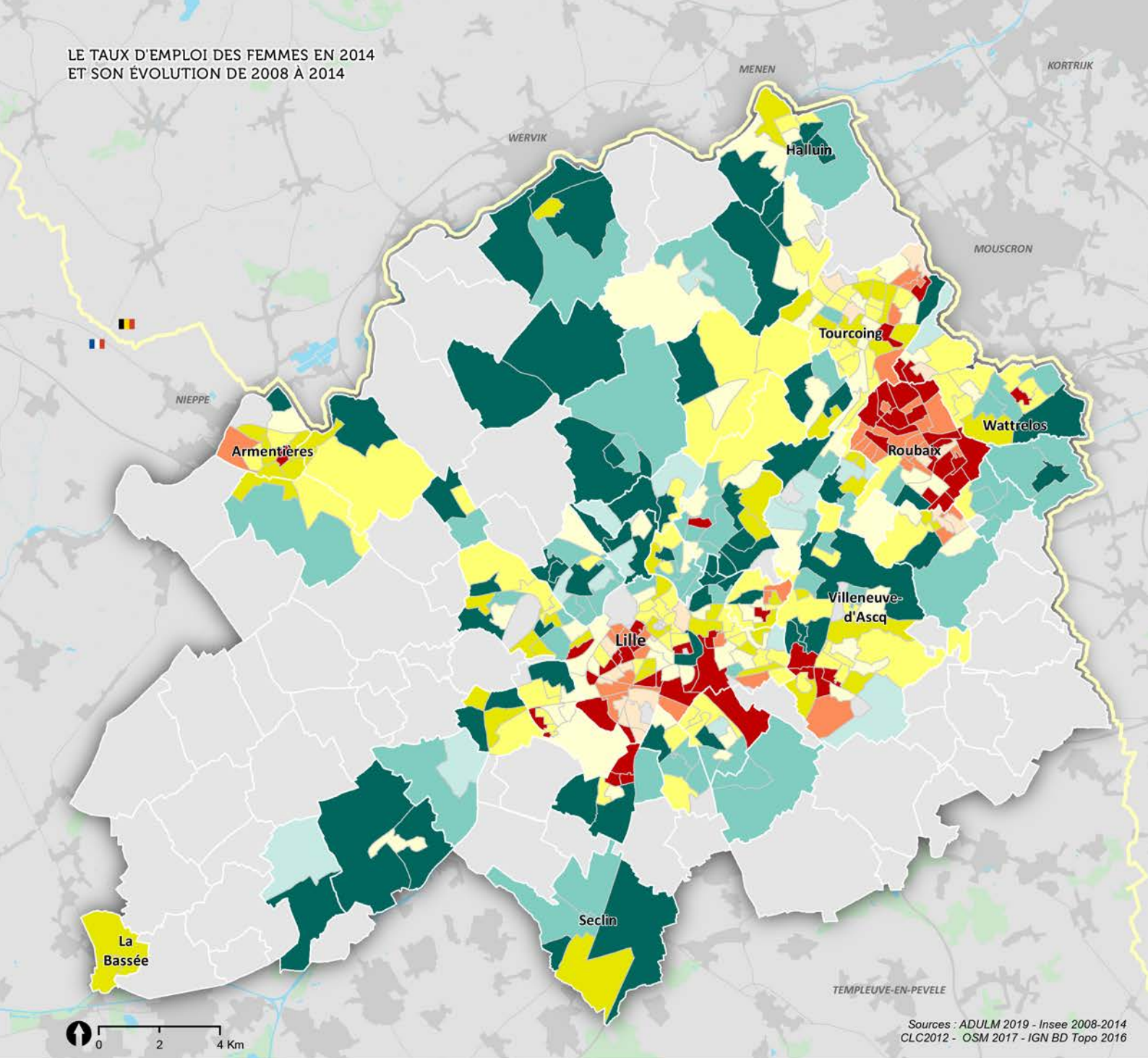
Taux d'emploi des femmes âgées de 18 à 64 ans par Iris* (en pourcentage)

- inférieur à 40
- de 40 à 49
- de 50 à 59
- de 60 à 69
- 70 et plus
- donnée non disponible

Moyenne Arrondissement de Lille : 60%

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



Sources : ADULM 2019 - Insee 2008-2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

**Le taux d'emploi des femmes âgées de 18 à 64 ans
et dynamique d'évolution par Iris***

Moyenne Arrondissement de Lille : 60%
Evolution 2008-2014 : +0,8 points

Part inférieure à 50% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

Part comprise entre 50 et 65% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

Part supérieure à 65% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation
- donnée non disponible

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

Note de lecture :
Diminution plus marquée que la moyenne : le poids des femmes occupées diminue de +3 points,
Evolution dans la moyenne : entre -3 et +3 points
Augmentation : le poids des femmes occupées augmente de +3 points

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

Un faible taux d'emploi⁸ pour les femmes du Versant Nord-Est

Seules 50% des femmes âgées de 18 à 64 ans sont en emploi dans le Versant Nord-Est en 2014, 41% dans le cœur de cible, contre 60% pour les femmes de l'ensemble de l'arrondissement. Ce taux est particulièrement faible, inférieur à 40%, dans les quartiers situés au nord et à l'est de Roubaix (Alma, Fosse aux Chênes, Cul de Four, ECHO, Hommelet, Trois Ponts, Sartel, Carihem), au Pile, à Sainte-Elizabeth, à l'Epeule et au Nouveau Roubaix, ainsi qu'à la Bourgogne à Tourcoing.

En matière de taux d'emploi, l'inégalité entre les hommes et les femmes est deux fois plus importante en cœur de cible qu'à l'échelle de l'arrondissement

L'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes est de 11,2 points dans le cœur de cible alors qu'il est de 5 points dans l'arrondissement.

Une inégalité de taux d'emploi liée au niveau de diplôme, à l'âge et au lieu de naissance

Le taux d'emploi est directement lié au niveau de diplôme : au sein du Versant Nord-Est, il est de 60% pour les femmes

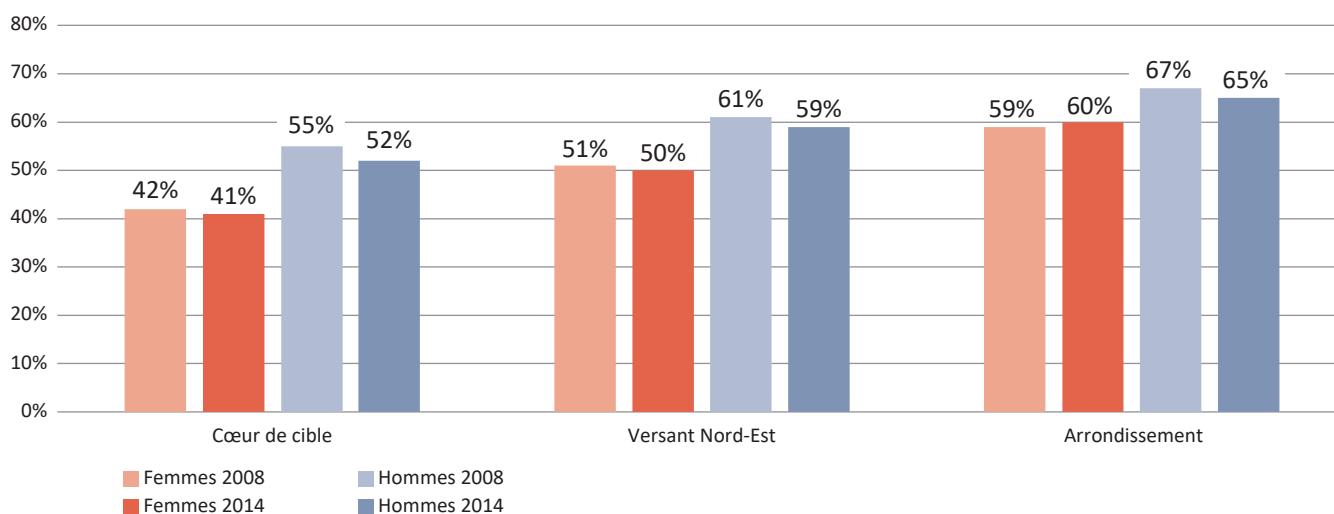
diplômées contre 32% pour les femmes non diplômées. L'âge influence aussi l'accès à l'emploi : le taux d'emploi y est de 61% pour les femmes âgées de 25 à 54 ans contre 36% pour les femmes âgées de 55 à 65 ans. Le fait d'être née à l'étranger pèse également sur le taux d'emploi : 55% des femmes du Versant Nord-Est nées en France sont en emploi contre 34% des femmes de ce territoire nées à l'étranger.

Entre 2008 et 2014, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes a diminué dans le cœur de cible en lien avec la baisse importante du taux d'emploi pour les hommes dans ce territoire (passé de 55% à 52%). L'écart entre le taux d'emploi des femmes du Versant Nord-Est et des femmes de l'ensemble de l'arrondissement s'est accru de 2 points.

Le taux d'emploi des femmes diminue dans de nombreux secteurs du Versant Nord-Est

Dans 22 Iris du Versant Nord-Est, le taux d'emploi des femmes diminue de plus de 3 points entre 2008 et 2014 : il s'agit des secteurs où ce taux est le plus bas (voir paragraphe en haut de page) mais aussi du quartier de Beaulieu à Wattrelos et du Virolois à Tourcoing.

TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2008 ET EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

8- Le taux d'emploi est la part des personnes d'une tranche d'âge ayant un emploi.

ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES

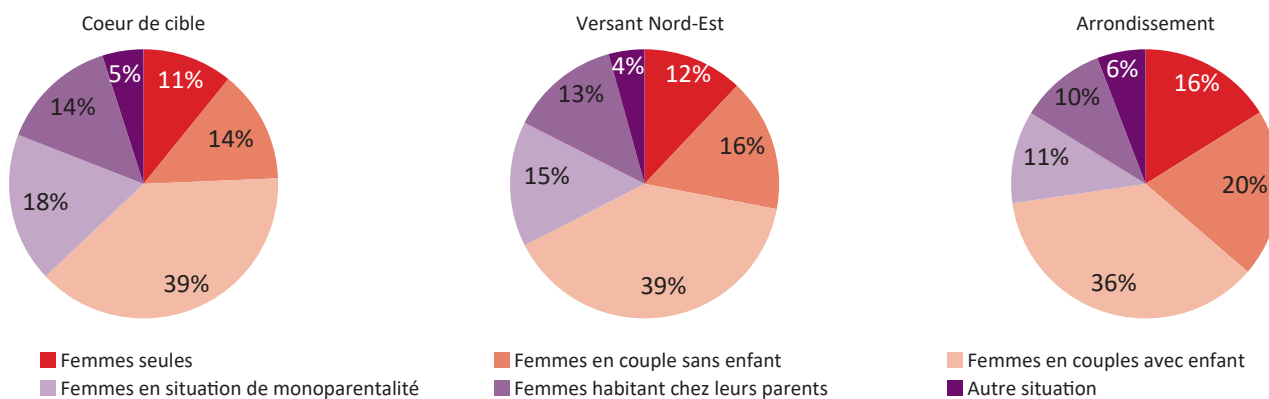
11 000 femmes en situation de monoparentalité dans le Versant Nord-Est

L'Insee recense 10 955 femmes de 18 à 64 ans en situation de monoparentalité dans le territoire du Versant Nord-Est en 2014 (4 921 dans le cœur de cible). 14% des femmes de cette

tranche d'âge sont ainsi en situation de monoparentalité dans le Versant Nord-Est, 17% en cœur de cible, contre 10% dans l'ensemble de l'arrondissement.

La CAF dénombre 13 315 allocataires parents isolés en 2016 (hommes ou femmes) dans le Versant Nord-Est, soit 19% des allocataires, contre 15% dans l'ensemble de l'arrondissement.

LA SITUATION FAMILIALE DES FEMMES ÂGÉES DE 18 À 64 ANS EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

LA DÉFINITION DE LA CATÉGORIE STATISTIQUE DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ

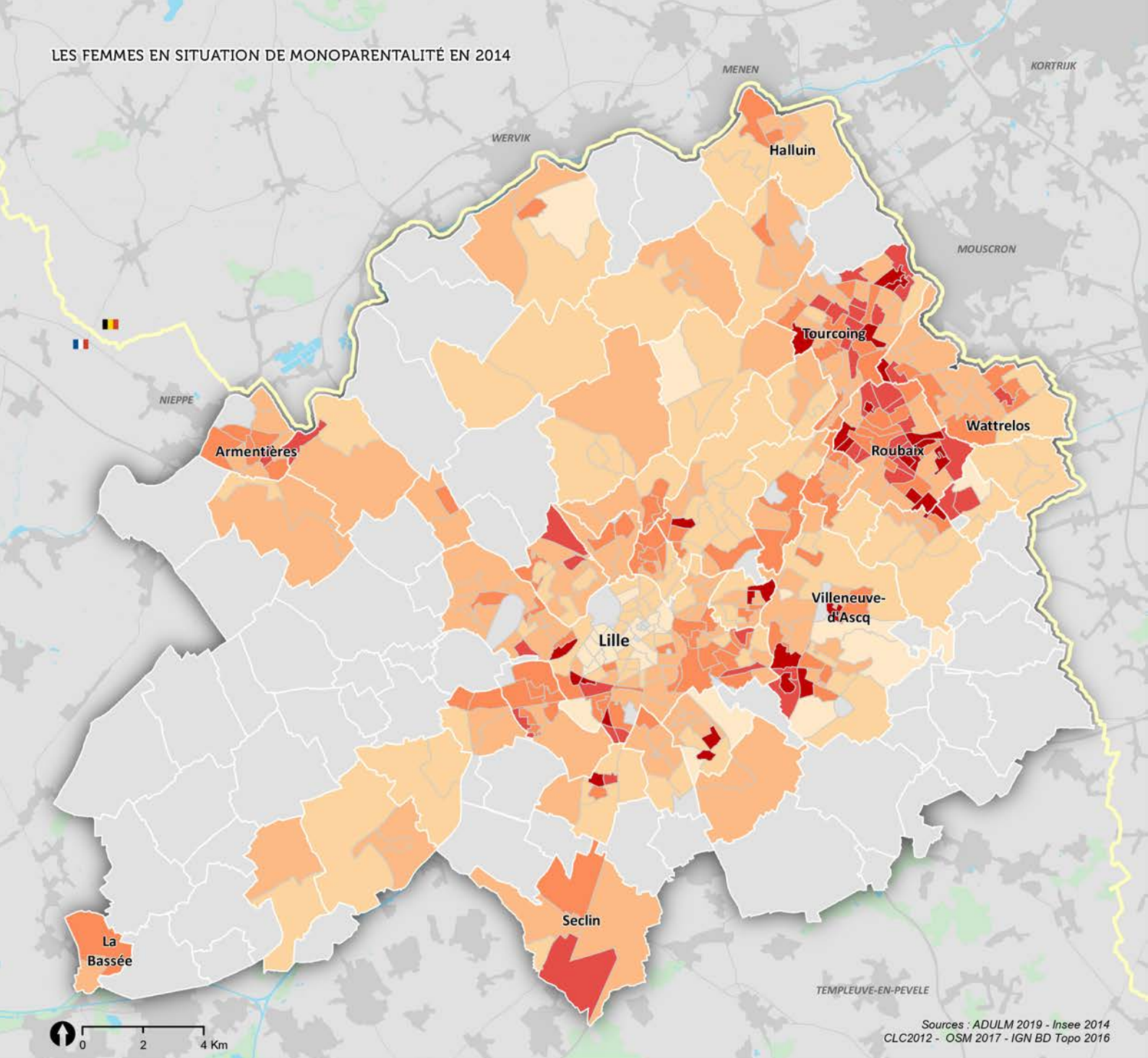
Au sens de l'Insee, dans le recensement de la population, une **famille monoparentale** est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale, le parent ne partageant pas sa résidence principale avec un conjoint. L'enfant est une personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s), si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.

La présente étude considère uniquement les femmes dont au moins un enfant est âgé de moins de 25 ans.

La CAF considère comme un parent isolé la personne célibataire, divorcée, séparée, veuve ayant des enfants à charge ou femme enceinte ne vivant pas en couple de manière déclarée et permanente et ne partageant pas ses ressources. L'enfant

est considéré à charge jusqu'à ses 20 ans (21 ans pour l'attribution du complément familial et des allocations logement). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de filiation entre la personne qui élève l'enfant et celui-ci : il peut aussi s'agir d'un enfant adopté ou recueilli (frère, nièce ou neveu, etc.). Pour que l'enfant soit considéré à charge, l'allocataire doit en assurer la charge effective et permanente, c'est-à-dire assurer financièrement son entretien (nourriture, logement, habillement), assumer à son égard la responsabilité affective et éducative. Si l'enfant est scolarisé ou étudiant et travaille, sa rémunération nette ne doit pas dépasser 55% du Smic pour qu'il continue à être considéré comme à charge. « Par ces critères, les CAF cherchent essentiellement à appréhender une unité pertinente pour le budget familial alors que les enquêtes de l'Insee privilégient la co-résidence »⁹.

9- DREES, *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie, Études et Résultats*, n°389, avril 2005.



Sources : ADULM 2019 - Insee 2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

**Part des femmes en situation de monoparentalité
parmi les femmes âgées de 18 à 64 ans par Iris*
(en pourcentage)**

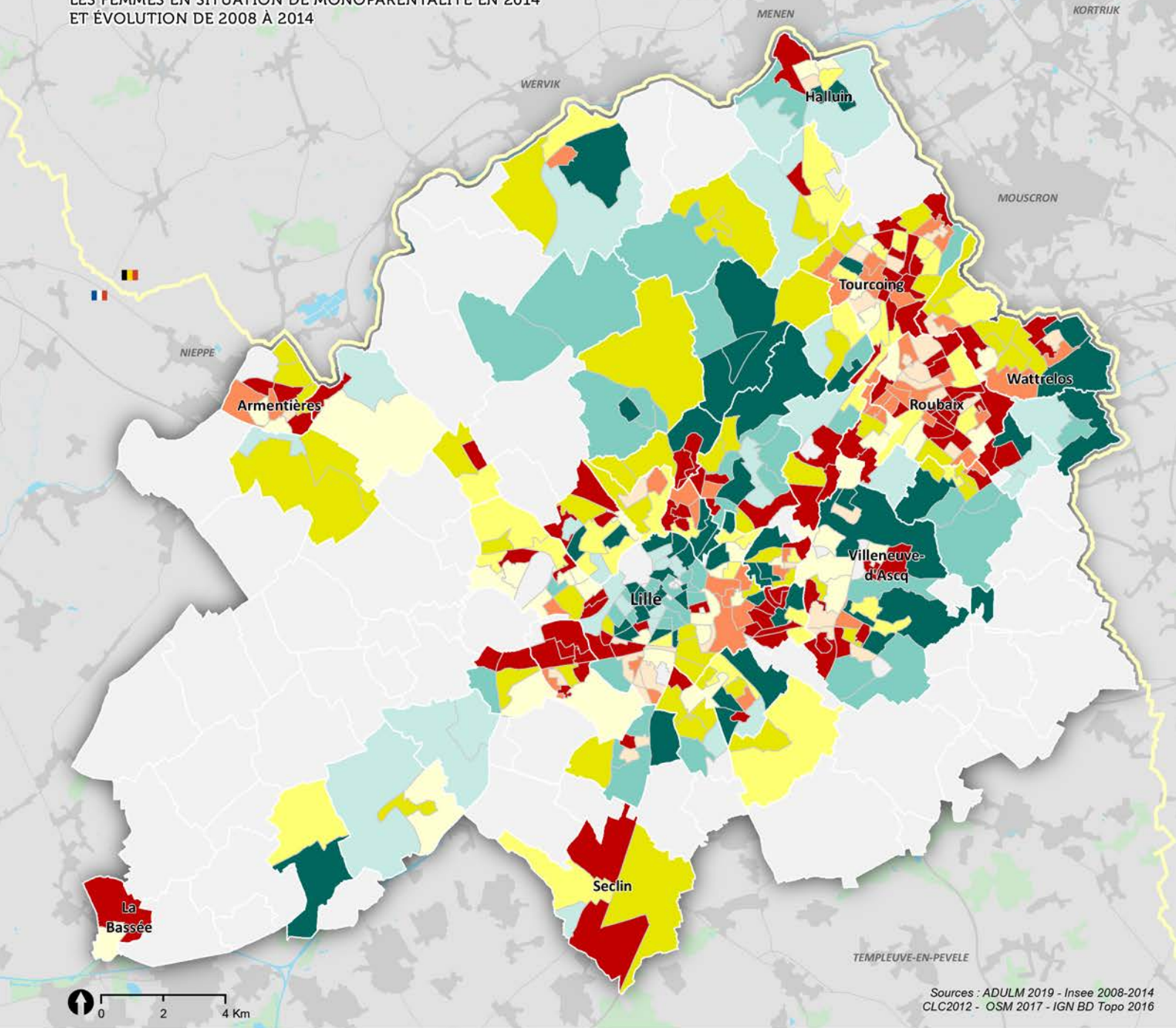
Moyenne Arrondissement de Lille : 10%

- inférieure à 4
- de 4 à 7,9
- de 8 à 11,9
- de 12 à 15,9
- de 16 à 19,9
- 20 et plus
- donnée non disponible

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)





Sources : ADULM 2019 - Insee 2008-2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

**Part des femmes en situation de monoparentalité
parmi les femmes âgées de 18 à 64 ans
et dynamique d'évolution par Iris***

Moyenne Arrondissement de Lille : 10%
Evolution 2008-2014 : +0,6 points

Part inférieure à 8% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

Part comprise entre 8 et 12% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation

Part supérieure à 12% ...

- avec une diminution plus marquée que la moyenne
- avec une évolution dans la moyenne
- avec une augmentation
- donnée non disponible ou secret statistique

- Frontière France/Belgique
- Limite des Iris

Note de lecture :
Diminution plus marquée que la moyenne : le poids des femmes en situation de monoparentalité a diminué de plus de 1 point
Evolution dans la moyenne : entre -1 et 1 point
Augmentation : le poids des femmes en situation de monoparentalité a augmenté de plus de 1 point

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



A l'échelle de la métropole lilloise, la proportion de femmes en situation de monoparentalité est globalement plus élevée dans les territoires où sont constatés de faibles revenus et où le parc social est fortement présent (Lille-Sud et Faubourg de Béthune à Lille, Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq par exemple).

Les secteurs du Versant Nord-Est où la part des femmes en situation de monoparentalité est la plus élevée sont :

- > à Roubaix, Fresnoy-Mackellerie, l'ouest de l'Epeule, Sainte-Elizabeth, le Pile, le Nouveau Roubaix, à l'Alma ;
- > à Tourcoing, à la Bourgogne, au Brun-Pain- les Francs.

Le nombre et la part des femmes en situation de monoparentalité augmentent

Entre 2008 et 2014, le nombre de femmes en situation de monoparentalité augmente en moyenne de 0,9% par an dans le Versant Nord-Est soit à un rythme proche de l'ensemble de l'arrondissement (+1,2% par an). Cela représente 600 femmes supplémentaires dans cette situation familiale. En revanche, dans le cœur de cible, là où la part des femmes en situation de monoparentalité est la plus élevée, ce nombre n'augmente presque plus (+0,2% par an). La part des femmes en situation de monoparentalité y passe de 16,7% à 16,9% des femmes âgées de 18 à 64 ans.

L'évolution de la part des femmes en situation de monoparentalité n'est pas homogène au sein du Versant Nord-Est :

- > certains secteurs connaissent une baisse de la part des femmes en situation de monoparentalité : la Bourgogne à Tourcoing, l'Alma à Roubaix, la partie nord de Beaulieu à Watrelos ;
- > d'autres secteurs connaissent une hausse importante : l'Hommelet centre, Moulin, le sud de Sainte-Elizabeth et le Sartel à Roubaix, l'Epidème et la Croix Rouge à Tourcoing, l'Union et l'ouest du quartier de Beaulieu à Watrelos.

FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ*

	2008	2014	Évolution 2008-2014	Part des femmes** en 2014
Arrondissement	37 498	40 263	+2 765 <i>+1,2% par an</i>	10%
Versant Nord-Est	10 354	10 955	+601 <i>+0,9% par an</i>	14%
Cœur de cible	4 868	4 921	+53 <i>+0,2% par an</i>	17%

Source : Insee RP 2008-2014

HOMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ*

	2008	2014	Évolution 2008-2014	Part des hommes** en 2014
Arrondissement	6 419	7 878	+1 459 <i>+3,5% par an</i>	2%
Versant Nord-Est	1 417	1 710	+293 <i>+3,2% par an</i>	2%
Cœur de cible	594	726	+132 <i>+3,4% par an</i>	3%

Source : Insee RP 2008-2014

FAMILLES MONOPARENTALES ALLOCATAIRES DE LA CAF

	2009	2016	Évolution 2009-2016	Part des allocataires en 2016
Arrondissement	39 245	43 708	+4 463 <i>+1,6% par an</i>	15%
Versant Nord-Est	12 075	13 315	+1 240 <i>+1,4% par an</i>	19%
Cœur de cible	<i>non disponible</i>			

Source : CAF 2009-2016

*De 18 à 24 ans ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.

**De 18 à 24 ans.

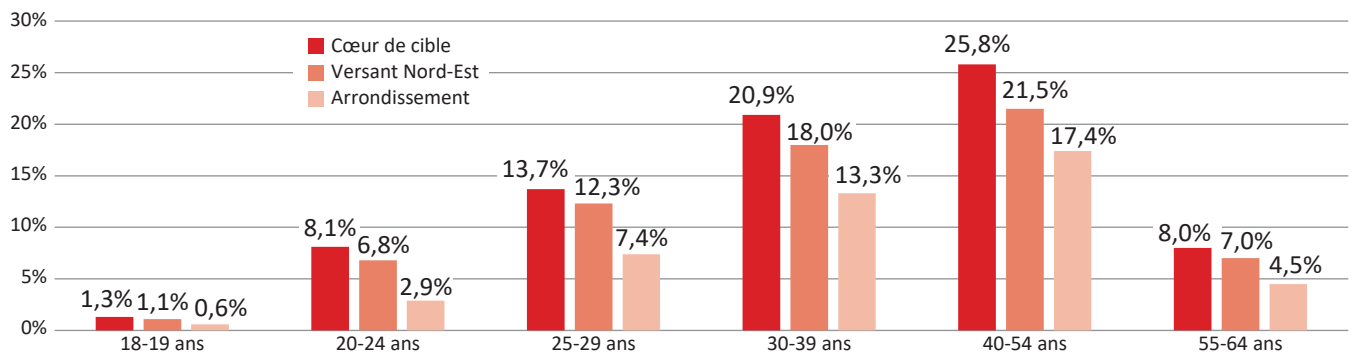
55% des femmes en situation de monoparentalité ont plus de 40 ans dans le Versant Nord-Est

Dans le Versant Nord-Est, les femmes de 40 à 54 ans sont les plus concernées par la monoparentalité. Elles représentent 47% des femmes en situation de monoparentalité dans ce territoire. Les situations de monoparentalité apparaissent, en effet, au cours de la vie et une grande part peut perdurer : dans le Versant Nord-Est, 6,8% des femmes de 20 à 24 ans sont en situation de monoparentalité, contre 21,5% des femmes de 40 à 54 ans.

La part et le nombre de femmes en situation de monoparentalité n'augmentent que pour les plus de 40 ans

Entre 2008 et 2014, dans le Versant Nord-Est, le nombre et la part des femmes en situation de monoparentalité diminuent légèrement pour les 18 à 19 ans (-0,5 point), les 20 à 24 ans (-1 point), les 25 à 29 ans (-0,3 point). Ils sont stables pour les femmes de 30 à 39 ans (+0,1 point). En revanche, ils augmentent pour les femmes de 40 à 54 ans (+2,3 points) et celles de 55 à 64 ans (+1,1 point).

PART DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

Dans le Versant Nord-Est, la monoparentalité concerne autant les femmes nées à l'étranger que celles nées en France

Dans le Versant Nord-Est, 13% des femmes de 18 à 64 ans nées à l'étranger sont en situation de monoparentalité pour 14% des femmes nées en France (respectivement 14% et 17% en cœur de cible). Entre 2008 et 2014, la proportion des femmes nées à l'étranger et en situation de monoparentalité tend à diminuer légèrement dans le Versant Nord-Est et dans le cœur de cible (-1 point).

40% des mères monoparentales de moins de 25 ans de l'arrondissement vivent dans le Versant Nord-Est

Même si 84% des femmes en situation de monoparentalité ont plus de 30 ans, la question des femmes jeunes et très jeunes en situation de monoparentalité est un phénomène à regarder car il présente des risques importants en termes de rupture de parcours de formation et d'insertion professionnelle.

L'Insee recense 676 femmes de moins de 25 ans en situation de monoparentalité dans le Versant Nord-Est en 2014, soit 40% des 1 695 femmes de moins de 25 ans en situation de monoparentalité dans l'ensemble de l'arrondissement alors que le Versant Nord-Est n'accueille que 19% de la population de l'arrondissement âgée de 18 à 64 ans. Les jeunes femmes résidant dans le Versant Nord-Est sont deux fois plus souvent confrontées à la monoparentalité : 5,2% des femmes âgées de 18 à 24 ans résidant dans le Versant Nord-Est sont en situation de monoparentalité en 2014 contre 2,3% dans l'arrondissement.

L'Insee dénombre 51 femmes de moins de 20 ans en situation de monoparentalité dans le Versant Nord-Est soit un tiers des cas observés à l'échelle de l'arrondissement.

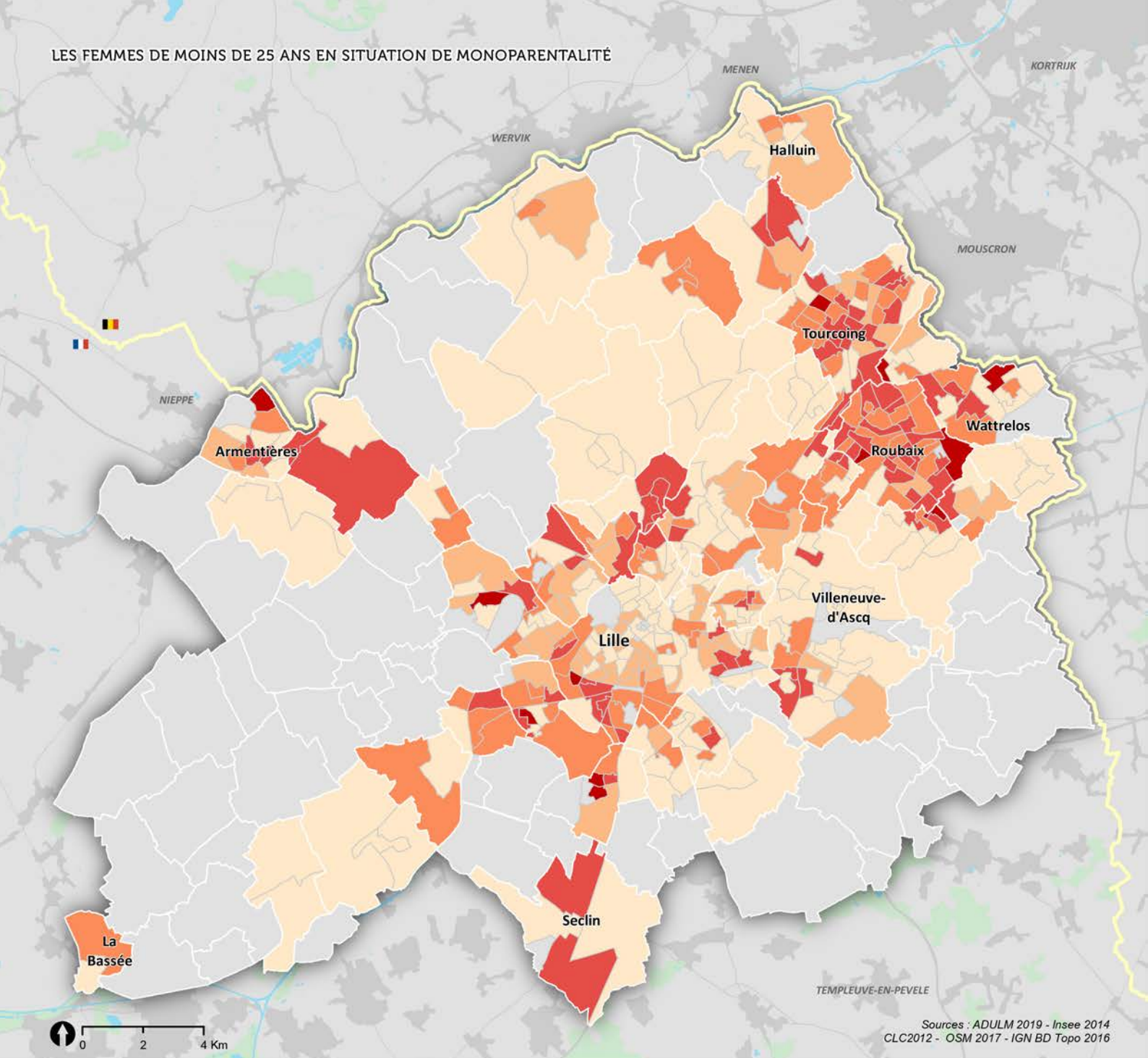
Entre 2008 et 2014, la proportion de femmes en situation de monoparentalité parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans diminue dans le Versant Nord-Est (passant de 5,9% à 5,2%) et dans l'ensemble de l'arrondissement (où il passe de 2,9% à 2,3%). Dans le cœur de cible, ce taux passe de 7,4% à 6,2%.

De nombreux secteurs du Versant Nord-Est présentent des proportions relativement élevées de femmes de moins de 25 ans vivant seules avec leurs enfants (plus de 4%) :

- › à Tourcoing, la Bourgogne, le centre-ville, l'Epidème, La Croix Rouge ;
- › à Roubaix, le Sartel, une partie de l'Epeule et du centre-ville, le nord de l'Alma et de l'Hommelet, Sainte-Elizabeth, Moulin, le Nouveau Roubaix, Linné-Justice ;
- › à Hem, le nord des Hauts Champs-Longchamp ;
- › à Wattrelos, la Mousserie, le centre-ville et le Crétinier.

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

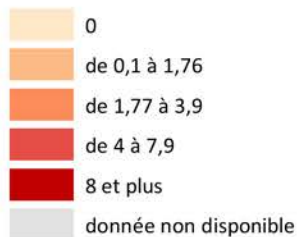
Le recensement de la population réalisé par l'Insee se prête assez mal au dénombrement des grossesses avant 18 ans : étant réalisé à parti d'un sondage annuel de 8% de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants, il mesure difficilement un phénomène statistique rare. C'est pourquoi les grossesses précoces sont abordées via les données du Conseil départemental. Ces grossesses ne concernent bien sûr pas uniquement des femmes en situation de monoparentalité.



Sources : ADULM 2019 - Insee 2014
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Part des femmes en situation de monoparentalité
 parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans par Iris*
 (en pourcentage)

Moyenne Arrondissement de Lille : 1,76%



— Frontière France/Belgique
 □ Limite des Iris

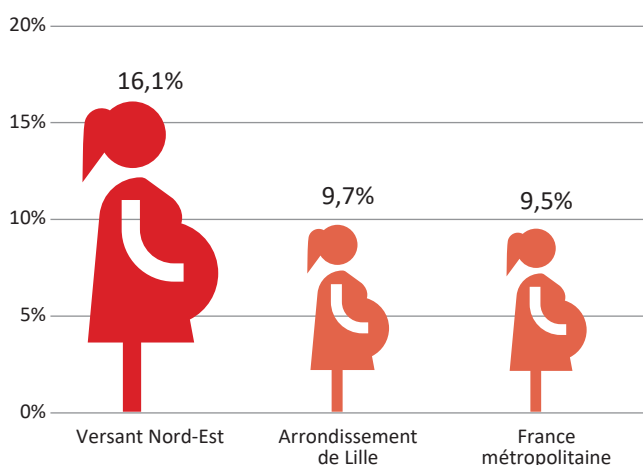
* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

Des grossesses précoces deux fois plus courantes que dans le reste de l'arrondissement et qu'à l'échelle nationale

Les grossesses précoces viennent créer des difficultés dans les parcours de femmes en termes matériels par la rupture de parcours de formation, pour l'accès à l'emploi, au logement.

Le Conseil départemental enregistre en moyenne chaque année 143 naissances par des mères de moins de 20 ans dans le Versant Nord-Est entre 2010 et 2015. Cela représente 16,1 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans vivant sur ce territoire. C'est un taux deux fois plus élevé que le taux moyen observé dans l'ensemble de l'arrondissement qui s'élève à 9,7 pour 1 000. A l'échelle nationale, il y a 9,5 naissances annuelles pour 1 000 femmes de 15-19 ans¹⁰.

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE NAISSANCES CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS POUR 1 000 FEMMES DE 2012 À 2015



Source : Insee, Recensement de la population

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Les grossesses chez les femmes de moins de 20 ans ont des conséquences très négatives pour les femmes concernées, notamment en termes d'exclusion sociale (interruption de la scolarité, risque d'emploi sous-qualifié). Il faut toutefois noter qu'à l'échelle nationale, ce nombre de grossesses diminue depuis 1980¹¹ et demeure un phénomène statistiquement limité.

10- Tomkinson John, *Les naissances de mères de moins de 20 ans en recul en Angleterre : un rapprochement avec l'Europe ?*, INED, *Population & sociétés*, n°536, 2016

40% des familles monoparentales composées d'un seul enfant dans le Versant Nord-Est

La plus grande part des familles monoparentales est composée d'un seul enfant : 40% des familles monoparentales dont une femme est la cheffe de famille dans le Versant Nord-Est, 35% dans le cœur de cible (47% dans l'arrondissement).

Mais plus de familles monoparentales avec 3 enfants qu'ailleurs dans l'arrondissement

28% des familles des mères en situation de monoparentalité comptent 3 enfants ou plus dans le Versant Nord-Est en 2014, 34% dans le cœur de cible contre 20% dans l'ensemble de l'arrondissement.

Au sein du Versant Nord-Est, les familles monoparentales avec 3 enfants ou plus sont les plus présentes proportionnellement :

- › à Tourcoing, à la Bourgogne, au nord du quartier Bellencontre-Phalempins, dans le quartier Flocon-Blanche Porte ;
- › à Roubaix, au nord de l'Alma et de l'Hommelet, au Cul de Four, à Moulin.

Entre 2008 et 2014, ces proportions restent stables dans le Versant Nord-Est. Dans le cœur de cible, la part de familles monoparentales de 3 enfants ou plus augmente de 1 point entre 2008 et 2014.

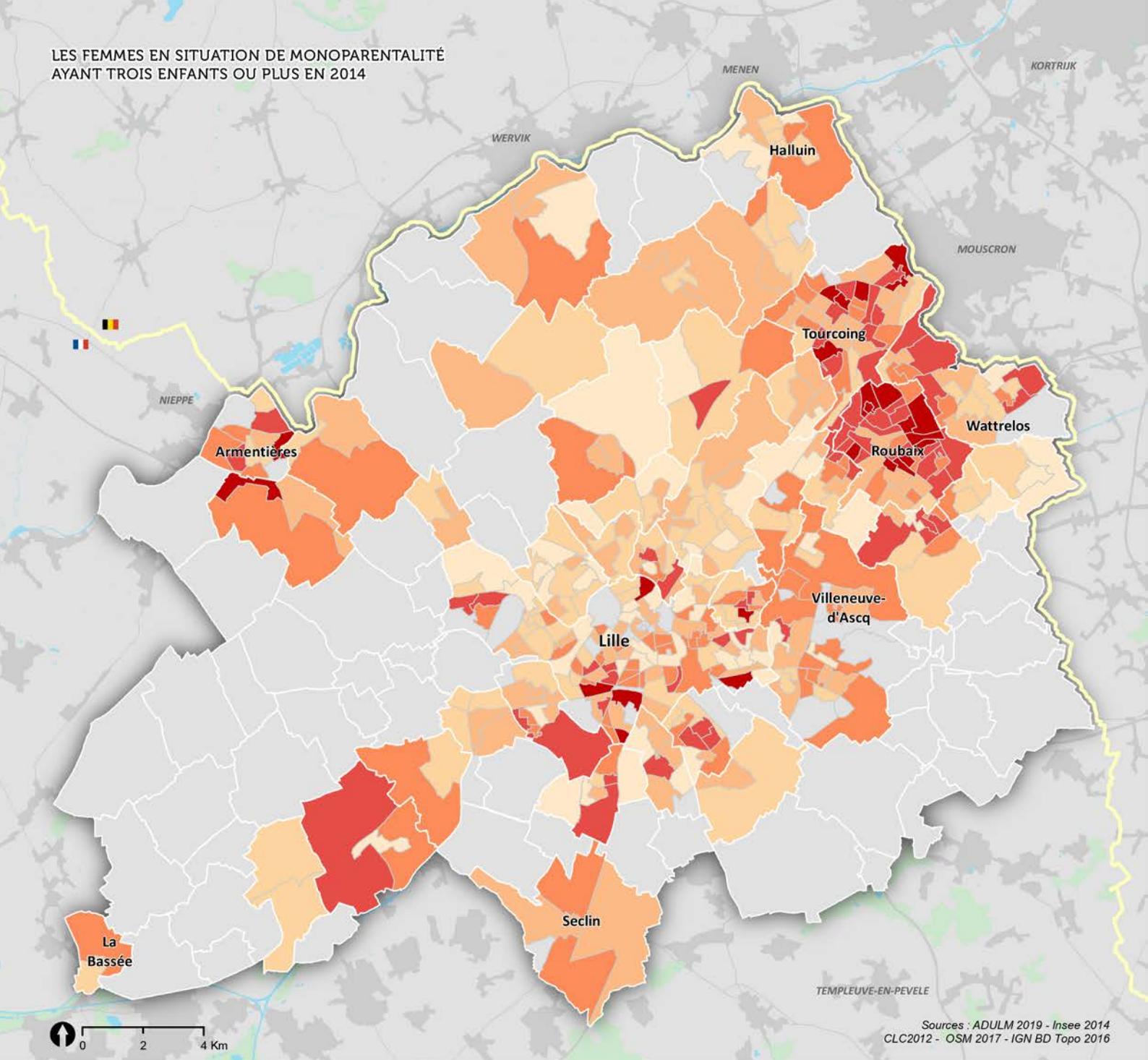
Les femmes en situation de monoparentalité élèvent 29% des enfants mineurs du cœur de cible

Dans le Versant Nord-Est, 26 698 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale en 2014. 18 848 ont moins de 18 ans et représentent 26% des enfants mineurs de ce territoire.

Dans le cœur de cible, 11 984 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale. 9 256 ont moins de 18 ans et représentent 29% des enfants mineurs de ce territoire.

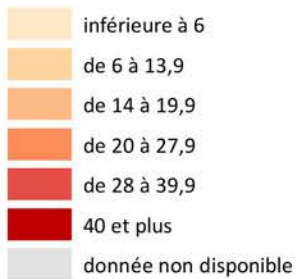
11- Amsellem-Mainguy Yaëlle, *Les grossesses à l'adolescence en France*, INJEP, *Les fiches Repères*, 2016 ; Kafé H., Brouard N., *Comment ont évolué les grossesses chez les adolescentes depuis 20 ans ?*, *Population et sociétés* n°361, 2000.

LES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ
AYANT TROIS ENFANTS OU PLUS EN 2014



Part des femmes en situation de monoparentalité ayant 3 enfants ou plus
parmi les femmes en situation de monoparentalité par Iris*
(en pourcentage)

Moyenne Arrondissement de Lille : 20%



Frontière France/Belgique
Limite des Iris

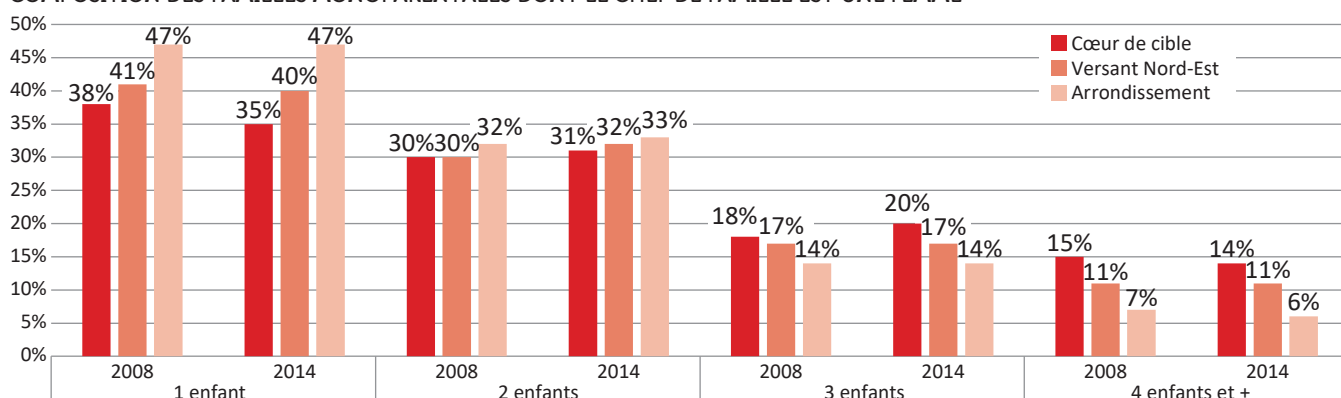
* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

LES ENFANTS DES FAMILLES MONOPARENTALES ET L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN 2014

		Arrondissement	Versant Nord-Est	Cœur de cible
Moins 3 ans	Total des enfants	50 309	13 015	5 819
	Enfants des familles monoparentales	6 914 14%	2 522 19%	1 257 22%
3-5 ans	Total des enfants	50 222	13 078	5 951
	Enfants des familles monoparentales	9 411 19%	3 156 24%	1 602 27%
6-10 ans	Total des enfants	82 828	20 479	8 869
	Enfants des familles monoparentales	17 899 22%	5 279 26%	2 597 29%
11-14 ans	Total des enfants	63 836	15 072	6 515
	Enfants des familles monoparentales	15 696 25%	4 526 30%	2 215 34%
15-17 ans	Total des enfants	46 693	10 501	4 482
	Enfants des familles monoparentales	12 709 27%	3 365 32%	1 585 35%
Total moins de 18 ans	Total des enfants	293 888	72 145	31 637
	Enfants des familles monoparentales	62 628 21%	18 848 26%	9 256 29%
18-19 ans	Total des enfants	40 419	7 342	3 044
	Enfants des familles monoparentales	8 008 20%	2 250 31%	1 027 34%
20-24 ans	Total des enfants	81 220	13 489	5 765
	Enfants des familles monoparentales	12 861 16%	3 599 27%	1 700 29%
Total moins de 24 ans	Total des enfants	415 528	92 976	40 446
	Enfants des familles monoparentales	83 498 20%	24 698 27%	11 984 30%

Source : Insee, Recensement de la population

COMPOSITION DES FAMILLES MONOPARENTALES DONT LE CHEF DE FAMILLE EST UNE FEMME



Source : Insee, Recensement de la population

POSITION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est sont pour moitié des ouvrières et des employées

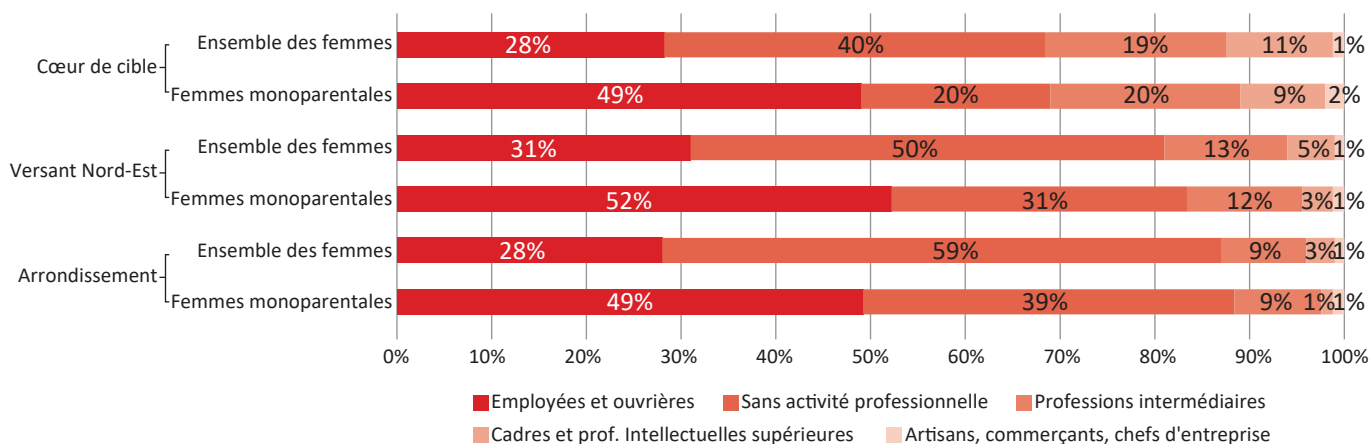
Les femmes en situation de monoparentalité sont plus souvent des employées ou des ouvrières que l'ensemble des femmes. En revanche, elles sont moins souvent recensées dans la catégorie des « sans activité professionnelle ». Dans le Versant Nord-Est, 52% des femmes en situation de monoparentalité sont ainsi ouvrières ou employées (49% dans le cœur de cible), 31% sont sans activité professionnelle (39% dans le cœur de cible). Le Versant Nord-Est accueille en effet

une part importante de femmes ouvrières ou employés. De plus, à l'échelle de l'arrondissement, les femmes ouvrières sont plus souvent en situation de monoparentalité : elles sont 22% dans cette situation, contre 8% pour les femmes cadres.

Entre 2008 et 2014, une baisse de la part des ouvrières et des employées

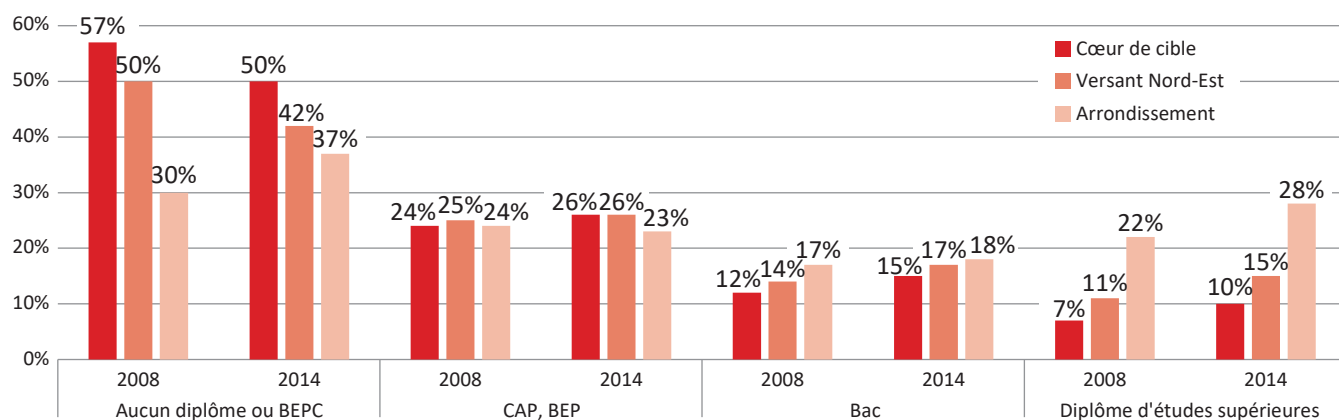
Entre 2008 et 2014, la part des femmes en situation de monoparentalité recensées parmi les professions intermédiaires augmente d'un point dans le Versant Nord-Est, de même que la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures et celle des sans activité professionnelle, entraînant une baisse de 3 points de la catégorie des ouvrières et employés.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

NIVEAU DE DIPLÔME DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ



Source : Insee, Recensement de la population

42% de femmes en situation de monoparentalité sans diplôme

Dans le Versant Nord-Est, les femmes en situation de monoparentalité sont encore moins diplômées que les autres avec un taux de 42% de sans diplôme. Dans le cœur de cible, 50% des femmes en situation de monoparentalité sont sans diplôme.

Entre 2008 et 2014, la part des sans diplôme chez les femmes en situation de monoparentalité diminue de 8 points dans le Versant Nord-Est et de 7 points dans le cœur de cible.

Seules 47% des femmes en situation de monoparentalité sont en emploi dans le Versant Nord-Est

Dans le Versant Nord-Est, le taux d'emploi des femmes en situation de monoparentalité est un peu plus faible (47,5%) que celui de l'ensemble des femmes de ce territoire (50,3%) qui est déjà particulièrement faible (voir la partie sur les inégalités hommes-femmes p.11).

Pourtant, à l'échelle de l'arrondissement, les femmes en situation de monoparentalité ont un taux d'emploi légèrement supérieur à celui de l'ensemble des femmes : 62,1% contre 59,5%. « Pour les femmes [...] si la monoparentalité est associée à une vulnérabilité accrue sur le marché du travail (taux et durées de chômage nettement plus élevés, taux d'emploi plus faible), elle est aussi synonyme d'un taux d'activité plus élevé que pour les mères en couple. Les mères de famille

monoparentale d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans sont en effet plus souvent actives que les autres mères, bien qu'elles soient particulièrement exposées au chômage, voire au chômage de longue durée [...] Ces chiffres révèlent à quel point l'emploi apparaît crucial pour les mères seules, dont le salaire n'est pas un « second » salaire dont la famille peut se passer temporairement ou durablement, même s'il peut être complété par une pension alimentaire. Y compris lorsqu'elles sont au chômage, les mères seules restent sur le marché du travail, alors que les mères en couple s'en retirent plus facilement¹² ».

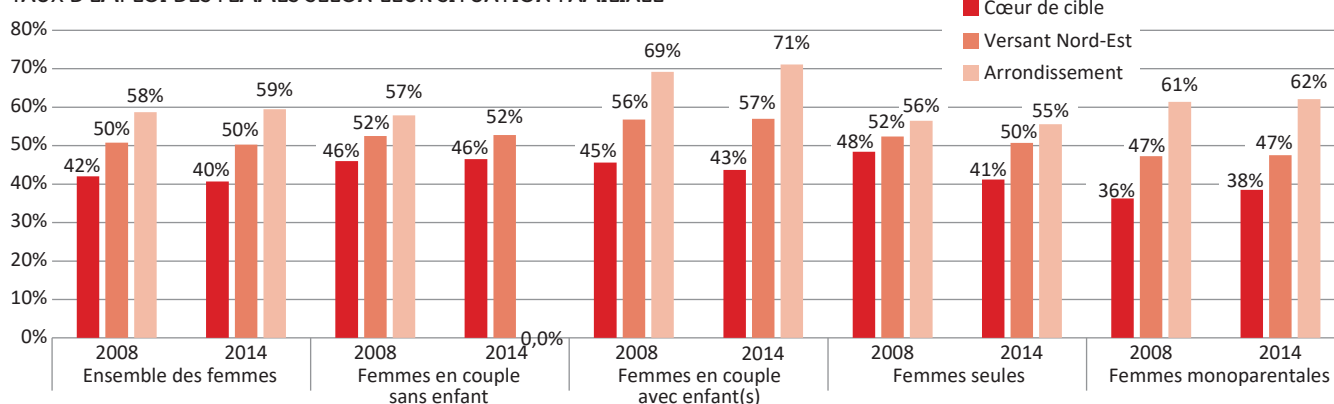
Un lien très fort entre emploi et niveau de formation

Il est intéressant de noter que le taux d'emploi des mères seules est avant tout lié au niveau de diplôme : dans le Versant Nord-Est, 78% des mères seules diplômées du supérieur sont ainsi en emploi, 70% dans le cœur de cible.

Le taux d'emploi des femmes en situation de monoparentalité n'évolue pas entre 2008 et 2014 dans le Versant Nord-Est

Dans le Versant Nord-Est, comme dans l'ensemble de l'arrondissement, le taux d'emploi des mères seules est stable entre 2008 et 2014. En revanche il a progressé de 2,2 points dans le cœur de cible alors que dans ce territoire le taux d'emploi diminue pour les femmes en couple avec enfant(s) (-1,9 point) et pour les femmes seules (-7,2 points).

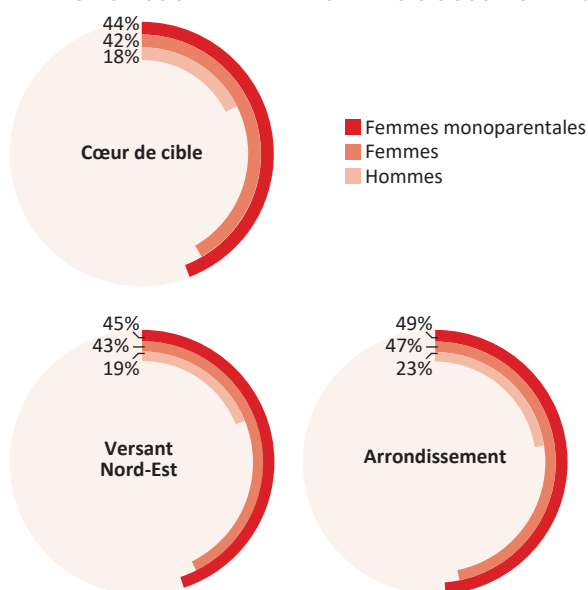
TAUX D'EMPLOI DES FEMMES SELON LEUR SITUATION FAMILIALE



Source : Insee, Recensement de la population

12- Eydoux A., Letablier M.-T., avec la collaboration de Georges Nathalie, Les familles monoparentales en France, rapport de recherche n°36, Centre d'études de l'emploi (CEE), juin 2007.

PART DU SECTEUR ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ ET ACTION SOCIALE PARMIS LES EMPLOIS OCCUPÉS EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

La sur-représentation des secteurs de la santé, du social et des services

Une spécificité féminine : dans le Versant Nord-Est, 45% des femmes en situation de monoparentalité ayant un emploi travaillent dans le secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale », ce qui est proche du taux observé pour l'ensemble des femmes de ce territoire (42%) et un peu inférieur au taux observé chez l'ensemble des femmes de l'arrondissement (47%). Les hommes sont nettement moins présents dans ce secteur d'activité à l'échelle de l'arrondissement (23% des hommes en emploi) et encore davantage à celle du Versant Nord-Est (18%).

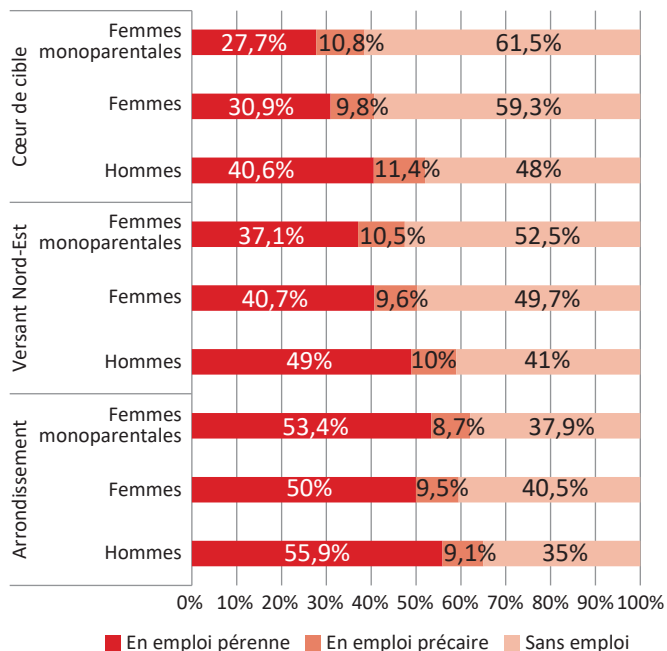
L'emploi précaire¹³ : une spécificité territoriale qui touche fortement les femmes en situation de monoparentalité

A l'échelle de l'arrondissement, l'accès à un emploi dans des conditions précaires est un peu plus important pour les femmes (16%) que pour les hommes (14%), les femmes en situation de monoparentalité étant un peu moins souvent en situation de précarité que les autres (14%).

Dans le Versant Nord-Est, la part des personnes en situation d'emploi précaire est nettement plus importante puisque 19% des femmes et 17% des hommes en emploi sont dans cette situation. Les femmes monoparentales sont encore plus concernées puisque 22% de celles qui ont un emploi sont employées de manière précaire dans ce territoire.

Dans le cœur de cible, ces situations sont encore plus fréquentes puisque 28% des femmes monoparentales de ce territoire ayant un emploi sont employées de manière précaire. Pour rappel, dans le cœur de cible, seules 38,5% des femmes en situation de monoparentalité sont en emploi. Ainsi, 61,5% des femmes de ce territoire en situation de monoparentalité sont sans emploi, 10,8% ont un emploi précaire et seules 27,7% ont un emploi pérenne. A titre de comparaison, dans l'arrondissement, 53,4% des femmes en situation de monoparentalité ont un emploi pérenne.

SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE SEXE ET LA MONOPARENTALITÉ EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

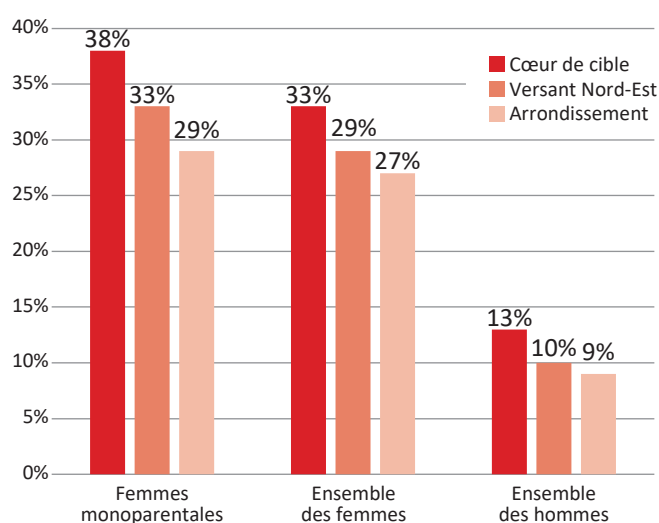
13- On entend par emploi précaire, les emplois exercés dans le cadre d'un contrat à durée limitée, de l'intérim ou d'un contrat d'apprentissage.

Les contrats à temps partiel : une spécificité féminine renforcée pour les femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est

Les femmes du Versant Nord-Est en situation de monoparentalité cumulent les caractéristiques qui les amènent à travailler à temps partiel :

- › **les femmes** occupent plus fréquemment que les hommes des emplois à temps partiel : dans l'arrondissement, seuls 9% des hommes travaillent à temps partiel, contre 28% des femmes. Dans le Versant Nord-Est, 10% des hommes travaillent à temps partiel, contre 29% des femmes ;
- › **les habitantes du Versant Nord-Est** accèdent un peu plus souvent à des emplois à temps partiel : 29% des habitantes de ces quartiers y occupent un emploi à temps partiel, contre 27% des habitants de l'ensemble de la métropole ;
- › **les femmes en situation de monoparentalité** occupent plus souvent que les autres femmes un emploi à temps partiel. 29% des femmes en emploi du Versant Nord-Est travaillent à temps partiel contre 33% des femmes en situation de monoparentalité de ce territoire. Ce taux monte à 38% dans le cœur de cible contre 29% pour l'ensemble des femmes en situation de monoparentalité de l'arrondissement.

PART DES PERSONNES EMPLOYÉES À TEMPS PARTIEL
PARMI LES PERSONNES AYANT UN EMPLOI EN 2014



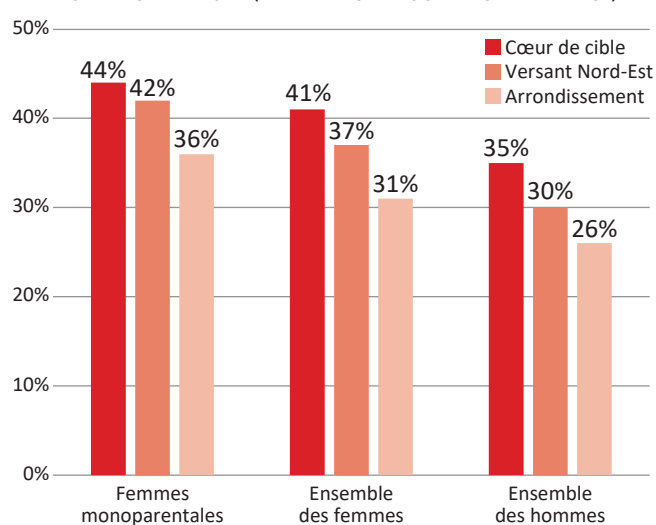
Source : Insee, Recensement de la population

Les femmes en situation de monoparentalité se déplacent moins loin que les autres femmes pour aller travailler

Plusieurs facteurs influencent la distance qu'une personne est capable de parcourir pour aller travailler : le sexe, la catégorie socio-professionnelle, la situation familiale. Les femmes monoparentales du Versant Nord-Est cumulent les caractéristiques qui les amènent à rechercher un emploi proche de leur domicile.

Ainsi, 42% des femmes en situation monoparentale du Versant Nord-Est qui ont un emploi travaillent dans leur commune de résidence. C'est 5 points de plus que l'ensemble des femmes de ce territoire. C'est 8 points de plus que l'ensemble des femmes monoparentales de l'arrondissement.

PART DES FEMMES TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE
DE RÉSIDENCE EN 2014 (PARMI LES PERSONNES EN EMPLOI)

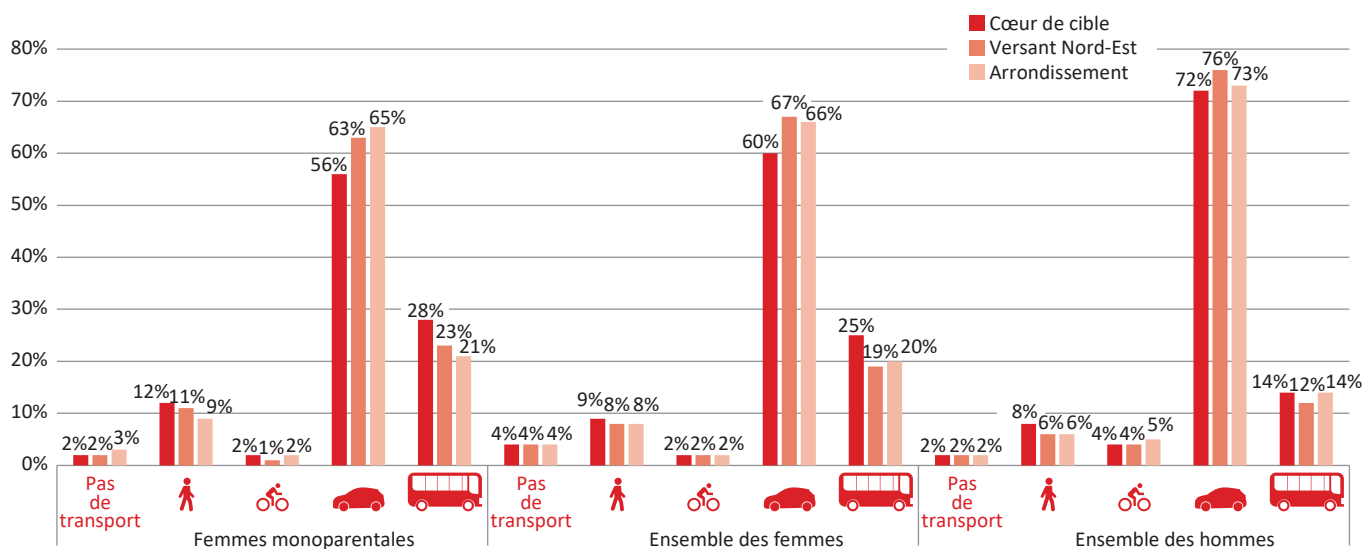


Source : Insee, Recensement de la population

Les femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est utilisent un peu moins la voiture que les autres femmes

A l'échelle de l'arrondissement, les femmes utilisent nettement moins souvent la voiture que les hommes pour se rendre à leur travail (à 66% contre 73%). Cette spécificité est renforcée chez les femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est. Pour se rendre à leur travail, les femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est utilisent à 63% une voiture, à 23% les transports en commun, à 11% la marche à pied. Dans le cœur de cible, seules 56% des femmes en situation de monoparentalité utilisent une voiture pour se rendre à leur travail.

MODES DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE À SON TRAVAIL EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

LES REVENUS

Des revenus davantage dépendants de la redistribution

D'une manière générale dans l'arrondissement, par rapport aux revenus de l'ensemble de la population, les revenus des femmes en situation de monoparentalité sont moins souvent liés :

- › à leur activité : à 68% contre 74% ;
- › à leur patrimoine : à 5% contre 9%.

En revanche, leurs revenus sont davantage dépendants :

- › des prestations familiales et prestations logement : à 12,8% contre 4,7% ;
- › des indemnités chômage et des minimas sociaux : à 11,3% contre 5,9%.

Un revenu médian inférieur

Quelle que soit la commune de l'arrondissement, le revenu médian disponible par unité de consommation des familles monoparentales est inférieur à celui de l'ensemble des ménages.

REVENUS ANNUELS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DANS LES COMMUNES DU VERSANT NORD-EST EN 2015

	Familles monoparentales	Ensemble des ménages	Écart
Roubaix	11 272	13 263	15%
Tourcoing	13 049	16 359	20%
Wattrelos	13 601	17 472	22%
Hem	13 974	19 988	30%
MEL	14 341	19 309	26%

Source : FiLoSoFi

La population des familles monoparentales présente une dispersion des revenus moins importante que celle constatée chez les autres configurations familiales

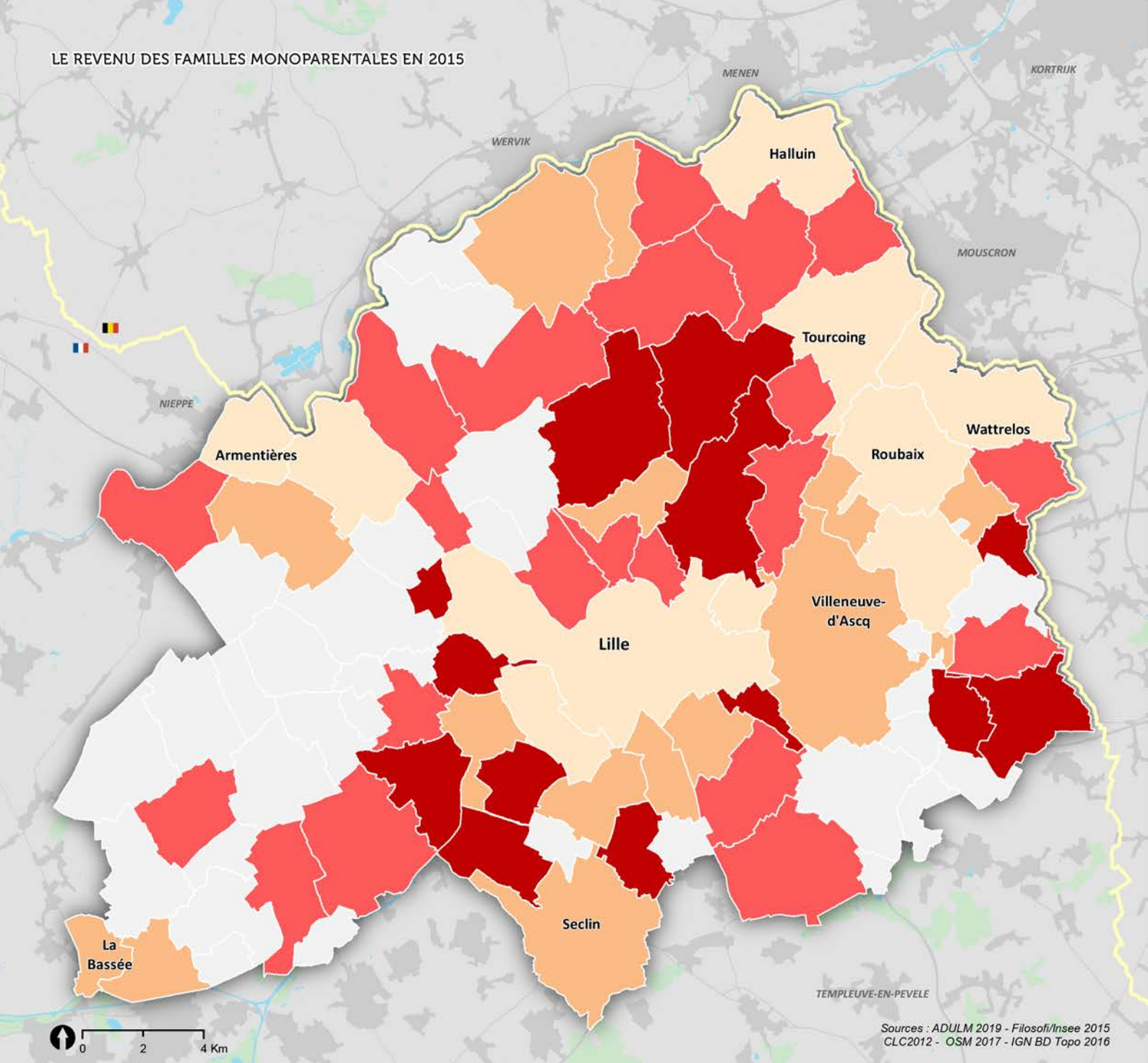
A l'image de celui des autres configurations familiales, le niveau de revenus des familles monoparentales présente des écarts importants : le revenu plancher des 10% des familles monoparentales les plus riches est 3,2 fois plus élevé que le revenu plafond des 10% des familles monoparentales les plus pauvres. Mais cet écart est un peu plus important pour l'ensemble des ménages pour lesquels il est de 3,8.

REVENUS ANNUELS DISPONIBLES MÉDIANS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DANS L'ARRONDISSEMENT

	2012	2015	Évolution annuelle moyenne 2012-2015
Femmes seules	17 288	18 315	+1,9%
Couples sans enfant	22 697	23 714	+1,5%
Hommes seuls	17 270	17 859	+1,1%
Couples avec enfant(s)	19 510	20 139	+1,1%
Familles monoparentales	14 008	14 445	+1,0%

Source : FiLoSoFi

14- Les déciles partagent la population en 10 parties égales selon une distribution des revenus. Le premier décile est le revenu au-dessous duquel se situe les 10% de la population qui gagne le moins.



Sources : ADULM 2019 - Filosofi/Insee 2015
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

**Revenu médian disponible par unité de consommation
des personnes appartenant à une famille monoparentale
(en euros)**

- inférieure à 14 450
- de 14 450 à 15 999
- de 16 000 à 17 999
- 18 000 et plus
- secret statistique

Métropole européenne de Lille : 14 445€
Hauts-de-France : 14 230€
France métropolitaine : 15 550€

Frontière France/Belgique

Au moins 10% de familles monoparentales en dessous du seuil de pauvreté dans toutes les communes

Dans l'ensemble des communes de l'arrondissement, les 10% des familles monoparentales les plus pauvres (1^{er} décile) ont toutes un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Et dans une majorité des communes, c'est le cas pour les 20% des familles monoparentales les plus pauvres.

On note qu'à l'inverse, dans l'ensemble des communes, presque un tiers des familles monoparentales - soit les huitième, neuvième et dixième déciles - a un revenu similaire ou supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Le revenu médian des familles monoparentales est faible, inférieur à 14 450 euros annuels par unité de consommation dans les 4 communes du Versant Nord-Est.

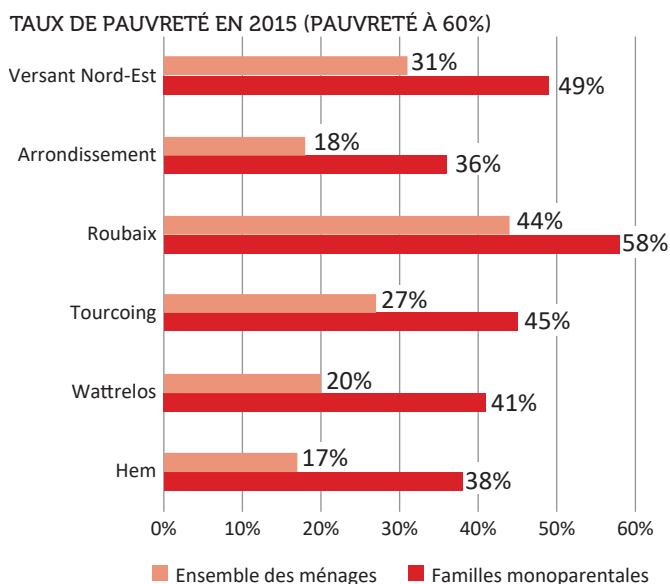
L'évolution entre 2012 et 2015 du revenu médian des familles monoparentales est moins favorable que pour les autres configurations familiales

Le revenu médian des familles monoparentales progresse de 1% par an en moyenne entre 2012 et 2015. La progression est plus forte pour les autres types de ménages en particulier pour les ménages composés d'une femme seule (+1,9% et les couples sans enfant (+1,5%). L'évolution est très disparate selon les communes, et non liée au niveau de richesse de ces dernières.

Une personne sur deux vivant dans une famille monoparentale est en situation de pauvreté dans le Versant Nord-Est

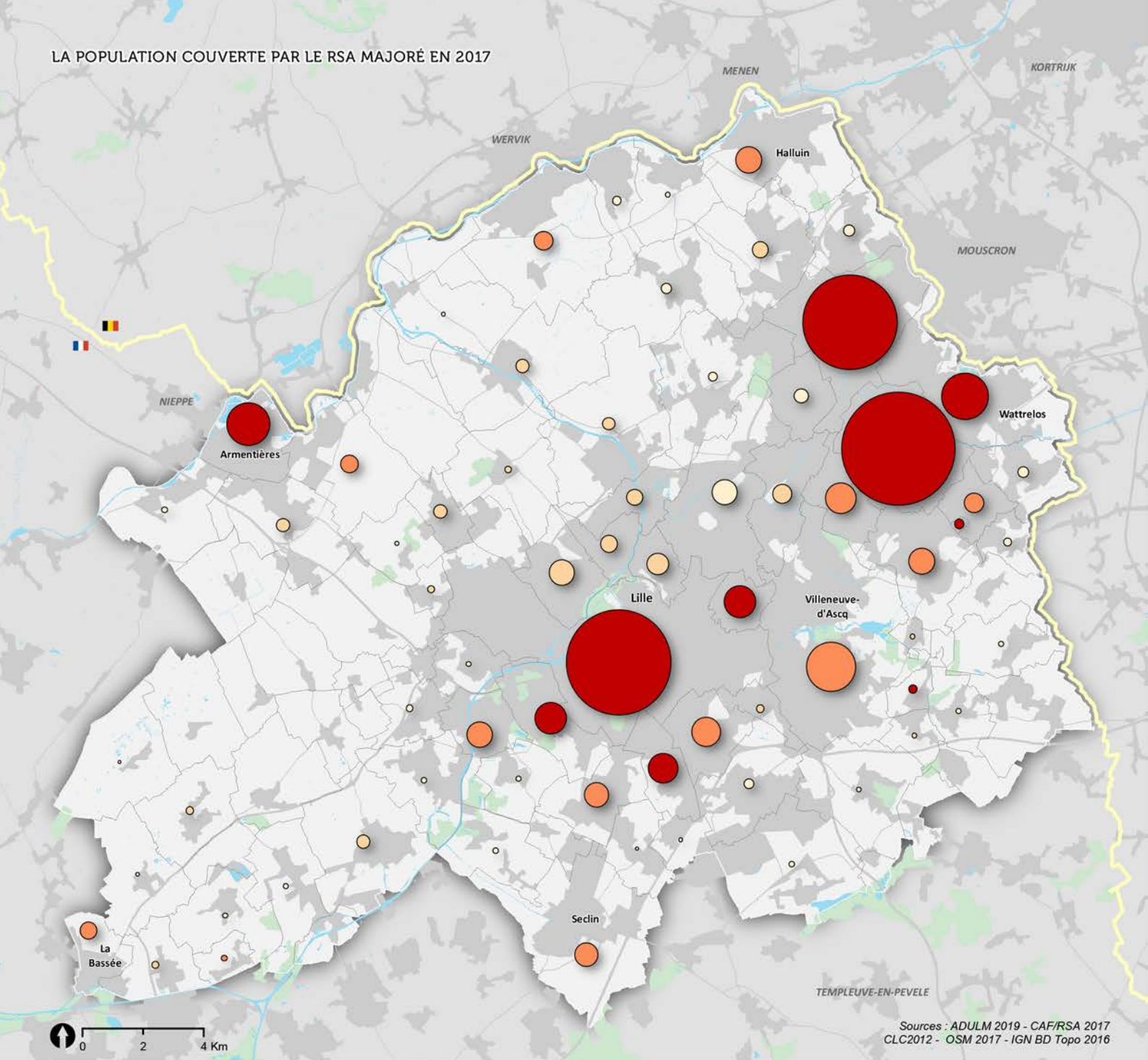
49% des personnes vivant dans une famille monoparentale, dans le Versant Nord-Est, ont un revenu inférieur au taux de pauvreté à 60%¹⁵. Le taux de pauvreté des familles monoparentales y est ainsi supérieur de 18 points au taux de pauvreté de l'ensemble des ménages. Le même écart est observable à l'échelle de l'arrondissement entre le taux de pauvreté des familles monoparentales et celui de l'ensemble des ménages. Les membres des familles monoparentales représentent environ un quart des personnes en situation de pauvreté dans l'arrondissement.

Le taux de pauvreté est, dans toutes les communes du Versant Nord-Est, plus élevé pour la catégorie des familles monoparentales que pour les autres configurations familiales. C'est à Roubaix que la situation de pauvreté des familles monoparentales est la plus critique puisque 58% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont sous le seuil de pauvreté.

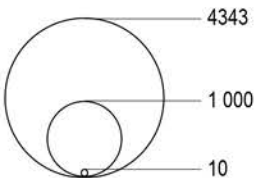


Source : FiLoSoFi

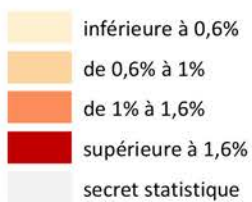
¹⁵- Le taux de pauvreté à 60% du revenu médian correspond pour un adulte et 2 enfants de moins de 14 ans à un revenu inférieur à 1 645 euros par mois (revenu disponible après imposition et allocations comprises).



Nombre de personnes couvertes par le RSA socle majoré



Part de la population couverte par le rsa socle majoré



Métropole européenne de Lille en 2014 : 1,6%

Frontière France/Belgique
Limite communale

LES ALLOCATAIRES DU RSA MAJORÉ

Le Versant Nord-Est compte 8 400 personnes « couvertes » par le RSA majoré

La CAF dénombre 13 400 parents isolés avec en charge un enfant de moins de 3 ans dans le Versant Nord-Est en 2015. Cela représente un parent isolé sur 7 allocataires de la CAF dans ce territoire.

Parmi eux, 2 600 sont allocataires du RSA majoré. En tenant compte des enfants de ces allocataires, la majoration du RSA couvre au total 8 400 personnes dans le Versant Nord-Est. Ainsi, 45% des personnes couvertes par le RSA socle majoré de la MEL résident dans le Versant Nord-Est alors que celui-ci ne compte que 19% de la population des 18-64 ans.

Entre 2009 et 2015, le nombre de personnes couvertes par le RSA majoré a augmenté de 1,4% en moyenne par an dans le versant nord nord-est alors qu'il est globalement stable dans l'ensemble de la Métropole Européenne de Lille.

De 2015 à 2017, le nombre d'allocataires du RSA majoré diminue en moyenne de 5,7% dans le Versant Nord-Est et de 4,2% dans l'ensemble de la Métropole européenne de Lille¹⁶.

	Populations couvertes par le RSA majoré			
	2009	2015	2016	2017
Versant Nord-Est	8 330	9 047	8 698	8 407
Roubaix	4 768	4 886	4 750	4 343
Tourcoing	2 617	3 029	2 977	3 069
Wattrelos	674	862	736	753
Hem	271	270	235	242
Métropole Européenne de Lille	19 971	20 167	19 389	18 506

Source : CAFDATA Personnes couvertes 2009-2017

	Allocataires parents isolés en 2017	Part des allocataires en 2017
Versant Nord-Est	13 395	19%
Roubaix	5 911	19%
Tourcoing	5 150	20%
Wattrelos	1 704	19%
Hem	630	16%
Métropole Européenne de Lille	41 902	15%

Source : CAFDATA

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

LE RSA MAJORÉ

Sous certaines conditions, le montant forfaitaire du revenu de solidarité active socle peut être augmenté pour une personne seule isolée avec des enfants à charge.

Cette majoration concerne les personnes seules, veuves ou séparées.

La possibilité de bénéficier du RSA majoré, commence le mois ou survient l'un de ces événements : naissance d'un enfant, déclaration de grossesse, séparation ou veuvage, ou le dépôt de la demande si l'événement est antérieur. Une simple séparation géographique du couple ne permet pas la caractérisation d'isolement et n'est pas prise en compte.

La majoration pour isolement peut être accordée pendant 12 mensualités, continues ou discontinues, dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de l'événement générateur ou du dépôt de la demande.

Le texte réglementaire n'oblige pas à justifier de la présence d'un enfant de moins de 3 ans. Le RSA majoré semble donc pouvoir s'appliquer pendant 1 an à compter d'une séparation, même avec des enfants à charge âgés de plus de 3 ans. **L'âge de l'enfant et notamment le fait qu'il ait moins de 3 ans permettra par contre de prolonger la durée de la majoration jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint 3 ans.**

16- Évolution à mettre en lien avec la réforme de la prime activité en 2016.

LE LOGEMENT

La moitié des femmes en situation de monoparentalité sont logées dans le parc social

Que ce soit à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement, du Versant Nord-Est ou du cœur de cible, près de la moitié des femmes en situation de monoparentalité sont locataires du parc social.

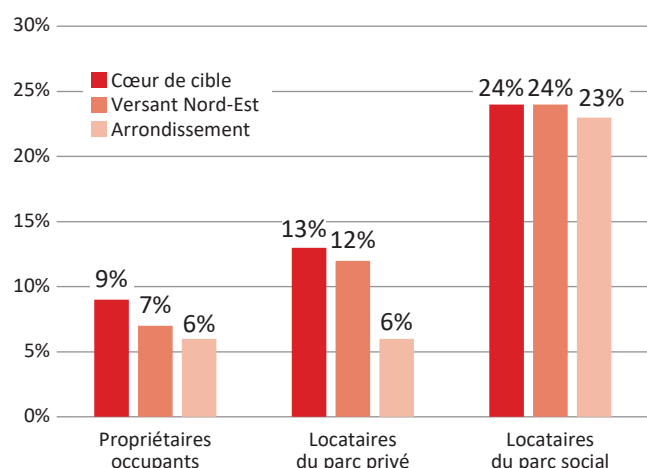
Un tiers des femmes en situation de monoparentalité locataires du parc privé dans le cœur de cible

Le parc locatif privé joue un rôle important dans l'accueil des femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est. Les femmes en situation de monoparentalité de ce territoire se logent ainsi pour 30% dans le parc locatif privé en 2014 (pour 33% pour celles du cœur de cible).

Elles sont sur représentées dans le parc locatif privé du Versant Nord-Est

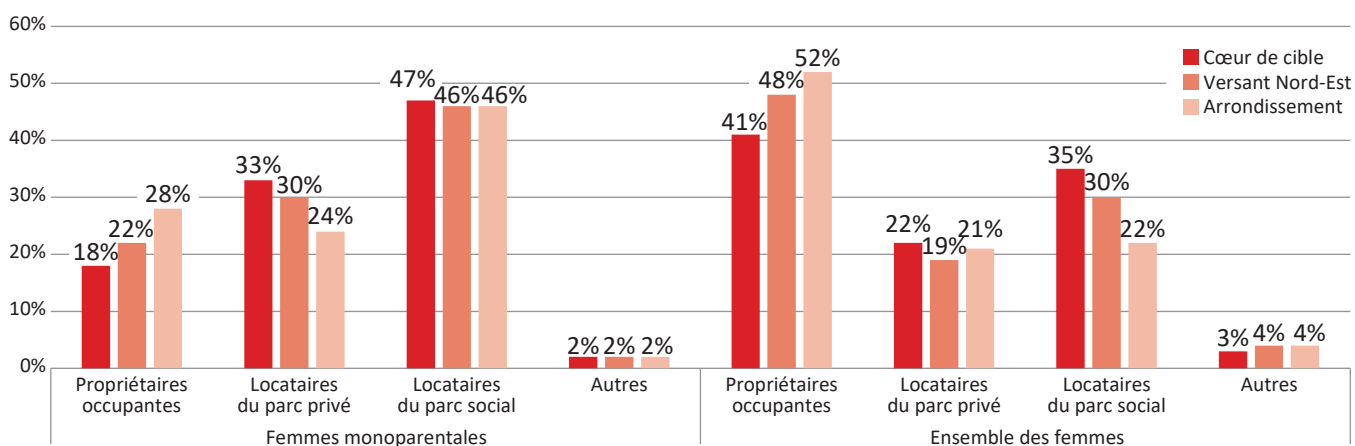
Les femmes en situation de monoparentalité sont sur représentées dans le parc locatif privé de ce territoire où elles comptent pour 12% des ménages locataires alors qu'elles ne représentent que 6% des ménages du parc locatif privé à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement.

PART DES FEMMES MONOPARENTALES DANS L'ENSEMBLE DES MÉNAGES PAR STATUT D'OCCUPATION EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

STATUT D'OCCUPATION DANS LE LOGEMENT DES FEMMES MONOPARENTALES EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

Les femmes en situation de monoparentalité ont plus récemment emménagé dans leur logement

45% des femmes en situation de monoparentalité résidant dans le Versant Nord-Est ont emménagé depuis moins de 4 ans, contre 36% pour l'ensemble des femmes de ce territoire. Les séparations génèrent en effet souvent des changements de lieu de résidence.

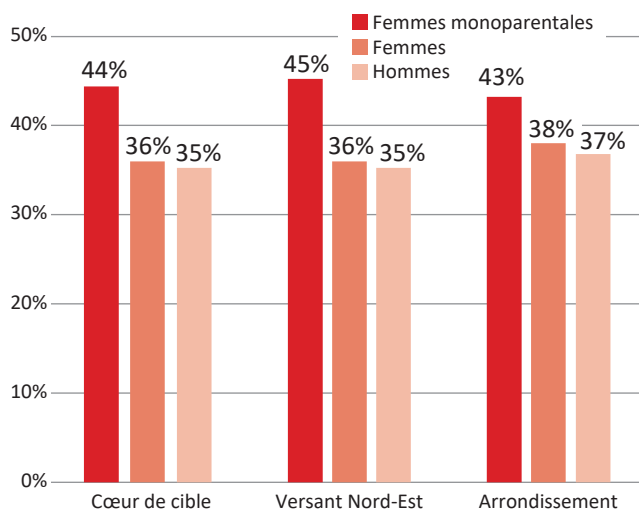
9% des familles monoparentales cohabitent avec un autre ménage

Dans le Versant Nord-Est, 91% des mères en situation de monoparentalité vivent seules avec leurs enfants. On compte donc 9% de mères en situation de monoparentalité cohabitant au sein d'un autre ménage (par exemple une mère avec ses enfants hébergées chez ses parents) soit 991 femmes.

21% des femmes en situation de monoparentalité âgées de moins de 23 ans cohabitent au sein d'un autre ménage

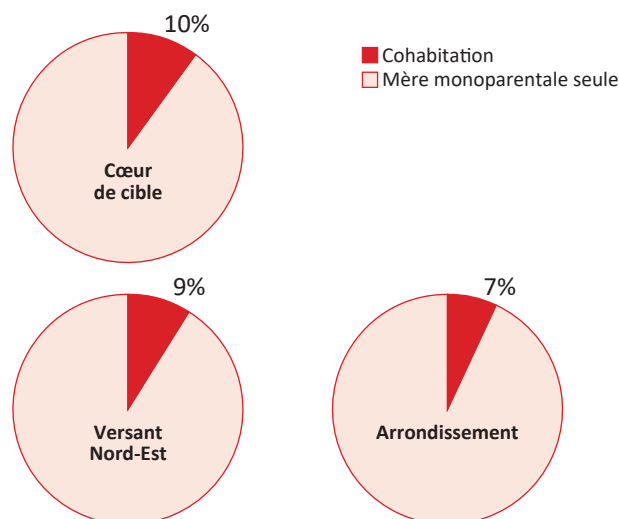
La cohabitation est plus fréquente pour les mères en situation de monoparentalité les plus jeunes et concerne 21% des femmes en situation de monoparentalité âgées de 15 à 23 ans, soit 145 femmes. Cette proportion montre la difficulté d'accès à un logement indépendant pour les mères en situation de monoparentalité les plus jeunes.

PART DES EMMÉNAGÉS DEPUIS MOINS DE 4 ANS EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population

FEMMES MONOPARENTALES COHABITANT AU SEIN D'UN AUTRE MÉNAGE EN 2014



Source : Insee, Recensement de la population



02.

L'APPROCHE QUALITATIVE DES PARCOURS DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ DANS LE TERRITOIRE NORD-EST

LA MONOPARENTALITÉ COMME PROCESSUS : UNE APPROCHE PAR LES PARCOURS DE VIE

L'étude de trajectoires dans la monoparentalité : un vécu lié aux facteurs de précarité et aux ressources des femmes

Ce volet sociologique de l'étude, basé sur une démarche qualitative, consiste à étudier la monoparentalité comme un processus qui peut être vécu différemment selon la trajectoire individuelle et les différentes épreuves qu'elle peut comprendre.

Les difficultés liées à la monoparentalité sont vécues différemment en fonction :

- › des facteurs de précarité (qui peuvent être cumulés) auxquels sont confrontées les femmes en situation de monoparentalité ;
- › et des ressources (matérielles, culturelles, symboliques) qu'elles peuvent mobiliser.

Cette étude s'intéresse aux milieux populaires qui cumulent différentes difficultés, d'où l'intérêt de regarder leur expérience vécue de monoparentalité tout au long de parcours de vie dans un contexte de difficultés sociales plus globales.

Une étude basée sur des réalités vécues par des femmes à travers leur récit à un moment de leur parcours

Ce volet qualitatif qui s'intéresse au vécu de la monoparentalité par les femmes seules a pour objectifs :

- › d'illustrer la réalité dévoilée par les résultats des traitements statistiques ;
- › de mieux comprendre comment le phénomène de la monoparentalité est vécu dans différents moments de vie ;
- › de connaître l'expérience vécue de la monoparentalité, la perception de la monoparentalité par les femmes seules elles-mêmes ;
- › et de rendre compte de l'hétérogénéité de situations : il existe une multiplicité des conditions monoparentales ainsi que des parcours de vie différents y conduisant.

Il s'agissait aussi, en partant de l'expérience vécue des femmes monoparentales et dans des situations diverses vis-à-vis de l'emploi, de questionner la centralité du travail face à d'autres dimensions de la vie de ces femmes (la parentalité, l'engagement associatif, etc.).

Une analyse des trajectoires de vie selon 2 axes de précarité : relationnelle et économique

Comme indiqué dans l'introduction, les liens entre la monoparentalité et la pauvreté reposent sur l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité qui peut entraîner les individus cumulant les facteurs de précarité dans la pauvreté. Cet espace de vulnérabilité est situé à l'intersection de deux dimensions :

- › d'une part, la dimension familiale ou relationnelle ;
- › et, d'autre part, la dimension économique qui est liée au domaine du travail. Par conséquent, l'analyse des parcours de vie recueillis dans le cadre du volet qualitatif a été centrée sur ces deux axes.

Le premier axe d'analyse s'attache à la précarité relationnelle à travers « l'histoire du couple parental », en explorant les épreuves liées à la monoparentalité. Sont également abordées dans cette partie, la nécessité et la difficulté de se faire reconnaître en tant que « famille monoparentale » par des institutions afin de bénéficier des prestations sociales.

Le second axe d'analyse est consacré à la précarité économique à travers la relation au travail. Elle s'interroge sur la manière dont les mères monoparentales concilient au quotidien leur vie familiale et leur vie professionnelle. Elle interroge l'injonction à travailler dans un contexte de fragilité de l'emploi, touchant surtout les milieux populaires.

PREMIER AXE D'ANALYSE : DIMENSION FAMILIALE ET ACCÈS AUX AIDES

Des trajectoires de vie différentes en fonction de l'entrée dans la monoparentalité et de l'histoire de la séparation

La monoparentalité peut être vécue très différemment en fonction de la manière dont elle est apparue dans la vie des femmes interrogées :

- › le poids moral et la charge mentale liés au devoir d'élever seule les enfants dépendent en partie de la manière dont ces femmes ont subi la séparation conjugale ou bien en ont été actrices ;
- › leur vécu de la monoparentalité est également différent selon les représentations qu'elles ont eues de la vie de famille, la valorisation plus ou moins importante du couple et l'ouverture à un champ des possibles plus large ou non dans leurs représentations des modèles familiaux.

Pour toutes les femmes rencontrées, la monoparentalité est en décalage par rapport à ce qu'elles ont imaginé vivre.

Un premier axe d'analyse de l'histoire relationnelle des femmes monoparentales : la part plus ou moins active prise dans l'histoire de la séparation conjugale

On peut parler d'une **monoparentalité subie** lorsque la femme monoparentale n'a pas pris de part active à la séparation d'avec son conjoint le conjoint, qu'elle a subi le départ de celui-ci ou un veuvage.

« *« Je ne voulais pas cette vie-là. Moi, je voulais me marier, avoir une vie normale, une vie de famille. (...) Des fois, il y a des coups derrière. Vous apprenez qu'en fait, il s'est marié et... il est parti vivre ailleurs. (...) Si j'avais su... On ne peut pas savoir à l'avance... »* (Leila)

Le cas de Sarah qui était en pleine reconversion professionnelle lorsqu'elle s'est séparée de son ex-conjoint constitue un exemple d'une trajectoire où la monoparentalité était d'autant plus difficile à vivre qu'elle n'était ni anticipée émotionnellement, ni économiquement. Au moment de la séparation, Sarah était sans travail, les pensions alimentaires étaient faibles voire inexistantes, ce qui l'a mise dans un état de grande fragilité économique.

« *« C'est traumatisant comme expérience. C'est se sentir seule et abandonnée. »* (Sarah)

Margaux est la seule interviewée qui a vécu le décès du père de ses enfants :

« *« Je n'ai pas fait mes enfants dans l'idée de les élever toute seule. Peut-être qu'il y a d'autres femmes qui le font et il n'y a pas de soucis mais moi, ce n'était pas mon idée. Et donc, voilà, quand son papa est décédé, ça a juste été un cauchemar. »* (Margaux)

On peut parler de **l'entrée active dans la monoparentalité** lorsque c'est la femme qui prend l'initiative de mettre fin à la relation.

« *« J'ai laissé une chance, deux chances, trois chances... Et après, je n'en pouvais plus. (...) Petit à petit, j'ai commencé à faire mes valises. (...) Quand il est rentré du boulot, c'était vide, il n'y avait plus d'affaire, il n'y avait plus rien. »* (Louise)

« *« C'était un lundi, (...) il était 10 heures du matin. J'ai pris mes affaires, j'ai pris mon fils, j'ai pris tout ce qui était à lui, les papiers et je suis sortie. J'ai appelé mon père. (...) Et on a déclaré au commissariat que j'ai quitté la maison pour violences conjugales. »* (Amélie)

Un second axe d'analyse lié à la temporalité de l'apparition de la monoparentalité par rapport à la séparation conjugale

La **monoparentalité « depuis toujours »**, présente dans quatre récits, peut être entendue comme une sous-forme de « monoparentalité subie ». Elle correspond à une situation où l'entrée directe dans la monoparentalité a lieu lorsque l'enfant n'est pas lié au projet de couple et la mère élève seule son enfant dès le départ. Dans le cas de « monoparentalité depuis toujours » les femmes assument seules la charge de socialisation primaire et de soins.

« *« Je suis séparée...J'ai accouché toute seule. Ah oui, il n'était même pas présent. Et j'ai vécu toute seule en fait. Et il ne m'a jamais donné de pension alimentaire...Il ne m'a jamais aidée, je me suis débrouillée toute seule. »* (Leila)

« *« J'ai rencontré le père de ma fille. Trois mois après, je suis tombée enceinte et malheureusement je ne savais pas que c'était un homme marié. Voilà. Après, j'ai élevé seule ma fille... »* (Anaïs)

« *« J'ai eu Violaine à vingt-et-un ans et... Je me suis retrouvée toute seule très vite. Le papa a eu des difficultés donc... je n'ai pas gardé trop de contact avec lui (...) »* (Dalia)

Plusieurs interviewées ont décrit des situations où le conjoint était tellement peu présent avant la séparation officielle du couple, qu'il existait peu ou pas de co parentalité dans l'éducation des enfants, voire des périodes plus ou moins longues d'abandon de famille par le père.

Une monoparentalité difficile à cerner : l'existence d'un halo autour de la monoparentalité

Il convient de souligner que toutes les femmes interrogées ne désignent pas leur situation par le terme de « monoparentalité », et celles qui le font, sont probablement influencées par le sujet de l'entretien et aidées par le temps qui s'est écoulé depuis leur séparation, qui leur a permis de prendre du recul. La catégorie « monoparentalité de fait » montre bien que, très souvent, les frontières entre le début et la fin de la monoparentalité sont floues et leur définition dépasse les critères administratifs. Les récits de vie des personnes interrogées permettent de constater que l'organisation et le partage des tâches autour de la parentalité amènent différentes nuances dans la monoparentalité au-delà de l'ancrage résidentiel du conjoint ou des enfants.

La monoparentalité comme trajectoire d'émancipation

Sept personnes parlent de leur séparation et de leur statut actuel de mère seule comme d'un changement positif dans leur vie.

Neuf personnes parmi les enquêtées ont subi des violences conjugales. Ce contexte de passé douloureux peut contribuer à la vision positive de leur condition monoparentale actuelle. Pour Anaïs, qui a vécu pendant plusieurs années dans une relation violente, la monoparentalité est la période la plus heureuse de sa vie :

« C'était bien, j'étais heureuse. Ah oui... Ah oui, des fois, je la regardais dormir, je me disais : c'est à moi ça ? [sourit] C'est... Ouais. Bah, ouais. J'avais tellement attendu. (...) Ah non, c'était un plaisir. Ah oui, oui, oui. Oui, c'était un plaisir. [silence] » (Anaïs)
« Après, comme je dis, le passé c'est le passé, maintenant on va en avant. C'est le passé qui m'a rendue plus forte. » (Amélie)



La séparation conjugale et la condition monoparentale sont exprimées comme quelque chose de positif dans le récit des enquêtées également en dehors des cas de violences. Sandra, mère d'un garçon de trois ans et séparée de son ex-compagnon avec qui elle entretient une relation correcte, voit sa séparation comme une délivrance :

« Moi la séparation [sourit] c'était une délivrance. Je suis quelqu'un d'autonome, donc... je me débrouille toute seule, donc ça me fait pas peur. Au contraire... [C'était une liberté] à tous les niveaux. (...) C'est une liberté, je veux dire, psychologique déjà parce que c'était quelqu'un qui ne me correspondait pas. Et une liberté aussi de prendre tes décisions toi-même parce que tu sais que si tu prends tes décisions toi-même, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, ça sera tes décisions à toi et que tu les prendras toi-même. » (Sandra)

L'attitude de Sandra, présente également dans trois autres récits (Magalie, Naïma, Carla), semble proche de celles des « femmes en marche » décrites par Erika Flahaut (Flahaut 2009). Il s'agit des femmes qui apprécient le fait d'être seules, s'identifiant moins à la sphère privée et familiale, tout en accordant une importance à la maternité.

Pour Astou qui a laissé son ex-mari au Sénégal pour construire une nouvelle vie en France, sa condition monoparentale actuelle lui apporte un sentiment de liberté. Malgré les problèmes financiers, la vie en France lui semble beaucoup plus facile, car au Sénégal elle se sentait jugée et ne pouvait pas vivre à sa manière. Sa trajectoire de migration et de monoparentalité peut être vue comme une émancipation, c'est-à-dire une action de se libérer d'une dépendance morale, des préjugés de son époque, etc.

Khadija a vécu une relation dans laquelle elle n'était pas épanouie. Sa décision concernant la séparation lui a permis de marquer une étape importante dans sa vie :

« *« Moi j'ai dit : « ça y est, je ne veux plus être dépendante de quelqu'un », j'ai dit : « C'est fini, tout ça »... [silence] »* (Khadija)

Le fait de devoir élever les enfants seule n'est pas forcément vu comme une difficulté :

« *« On n'est pas plus mal quand on élève les enfants toute seule. Parfois il vaut mieux rester seule que mal accompagnée, comme on dit. »* (Jennifer)

Parfois, c'est le contact avec les institutions qui permet aux femmes enquêtées de changer la manière dont elles interprètent les événements qu'elles ont vécus. Malak percevait pendant longtemps le comportement violent de son mari comme quelque chose dont elle était coupable.

« *« Et à l'époque je ne savais pas (...), je ne savais pas qu'il y avait des structures. Je ne savais pas que c'était comme ça. J'avais peur de l'inconnu. Et ce n'était pas envisageable. Je voulais que ça marche. Je voulais vraiment que ça marche. »* (Malak)

L'investissement du père dans sa parentalité détermine le poids de la monoparentalité

Les témoignages recueillis montrent que le lien avec l'ex-conjoint détermine d'une manière importante la manière de vivre la monoparentalité. L'investissement des pères peut être très variable : les entretiens réalisés permettent de voir tout un spectre de possibilités concernant la relation entre les ex-conjoints autour de la parentalité : bonne relation, négociations, conflits, violences, absence de relation, etc. On observe que c'est la manière dont se conçoit et s'exerce la parentalité autour de l'enfant qui est plus déterminante.

Les entretiens permettent d'observer que, souvent, le faible investissement du père est en lien avec le désengagement qui existait déjà avant la séparation.

« *« Au début... même il le prenait pas... Il n'y avait pas ce lien... Il n'y avait pas du tout ce lien de vouloir le porter ou... si je le portais : « oh, laisse-le », ou : « ne lui parle pas comme ça », je disais : « si, si, c'est un enfant, il faut lui parler comme ça, c'est un bébé, il faut faire des expressions, il faut... ». Tout ce que je faisais, on n'était jamais d'accord. Moi, j'avais un excès de sentiments. Et lui, c'était le contraire : le retrait et tout. Du coup, il ne prenait pas soin, il n'a jamais changé de couche, jamais... Jamais, il ne s'est réveillé une fois dans la nuit pour le calmer... »* (Malak)

Khadija raconte son isolement et confie qu'elle vivait des longues périodes de séparation avec son mari, pendant lesquelles il déménageait chez sa mère, ou dans sa maison natale. Ils étaient notamment déjà séparés entre 1991 et 1994. Pendant cette époque, il passait la majorité de l'année en Algérie et Khadija élevait seule leurs enfants.

Les difficultés financières

Une des principales difficultés auxquelles sont confrontées les femmes en situation de monoparentalité interrogées est liée aux problèmes financiers. La situation de monoparentalité se caractérise souvent par la présence d'un seul revenu. Les difficultés financières sont soulevées par la majorité des personnes interviewées.

Dalia qui a élevé seule sa fille a dû adopter un comportement de minimisation des dépenses face au manque. Elle a su faire des choix très contraignants pour permettre à sa fille d'avoir un train de vie comparable à ses paires :

« *« J'ai dû retourner dans ma famille. J'ai dû lâcher mon appartement parce que je n'avais plus rien. Zéro. Zéro euro par mois. (...) Je faisais en sorte qu'elle ait des vêtements. S'ils sortaient avec les enfants à l'école, je faisais en sorte que ça soit possible (...) Elle a fait de la musique parce que ce n'était pas très cher et le prix, c'était au quotient familial. On n'est jamais parti en vacances. » (Dalia)*

Le poids psychologique d'élever seule des enfants

Les difficultés financières sont loin d'être les seules difficultés exprimées :

« *« La question financière n'était pas primordiale. La principale question...était psychologique. Parce que se retrouver seule, dans le désarroi, avec deux enfant en bas âge... Pour ne pas être maltraitante avec les enfants... il faut s'accrocher [rit]. Il faut vraiment s'accrocher. » (Margaux)*

Sarah indique les difficultés psychologiques et l'obligation d'assumer, malgré sa propre souffrance, la situation devant l'enfant qui subissait le coût de la séparation des parents :

« *« Moi je pense que le plus dur, au-delà du financier, bon, l'argent c'est le nerf de la guerre, hein. (...) C'est gérer un mal-être... Il faut vraiment faire attention à cette dimension-là quand on n'est déjà pas bien, de devoir s'occuper... de garder la face quand on a envie que d'une chose, c'est de... baisser les bras. Et moi, je l'ai très, très mal vécu le fait d'être séparée. Je n'avais pas de réponse pour ma fille. (...) Et en plus, quand il est parti, il a mis trois mois à revenir. » (Sarah)*

Les difficultés liées à la monoparentalité décrites par les femmes interrogées concernent souvent la prise de décisions et la peur de se tromper qui sont beaucoup plus pesants lorsqu'on ne peut pas les partager avec quelqu'un. Pour certaines enquêtées, la monoparentalité s'accompagnait d'un isolement relationnel. Par conséquent, leur besoin de se positionner par rapport à des pratiques éducatives des autres parents était difficile à réaliser :

« *« Oui, on sait très bien qu'avoir un interlocuteur, ça permet aussi de regarder ce qu'on pense... On peut se rendre compte que parfois, on est dans le brouillard. » (Margaux)*

« *« Mais c'est vrai que quand tu élèves un enfant seule, [c'est] la complexité. Parfois, quand il y a des tensions, s'il y a des tensions et que... le soir, quand t'es là, tu cogites : comment tu vas réajuster des choses, comment tu peux faire des choses. Parce que quand tu as quelqu'un, tu peux échanger. Voilà, quand il y a le père et la mère, (...) s'il y a un conflit, il y a un qui va faire tampon et vice versa, tu vois ? Tandis que là, s'il n'y a personne, qui va faire tampon ? C'est deux individus qui rentrent en conflit... c'est tout. » (Carla)*

« *« Le poids d'être seule... à prendre les décisions, qu'elles soient médicales, qu'elles soient psychologiques, qu'elles soient économiques... » (Margaux)*

L'image sociale de la monoparentalité : la peur du jugement

Les entretiens effectués permettent de constater que la monoparentalité n'est pas toujours au centre de l'identité des femmes interviewées. Alors que certaines interviewées ne se reconnaissent pas forcément sous le terme « monoparentalité », d'autres s'en réclament. La manière de s'auto définir dépend sans doute de la manière dont l'individu perçoit la séparation et comment est organisé le partage des tâches autour de la parentalité, mais aussi de l'image sociale associée au terme « monoparentale ». On peut faire une hypothèse que l'image négative de la monoparentalité, encore fortement présente dans notre société, contribue au sentiment de stigmatisation des parents qui élèvent leurs enfants seuls. Cela pourrait expliquer en partie le refus d'une partie des interviewées de s'identifier à la monoparentalité.

Le besoin de faire part de ses angoisses à quelqu'un peut parfois être bloquant, lorsqu'il s'accompagne de pressions pour réussir dans l'éducation des enfants. La peur d'être jugée pour son manque de capacité à assumer le rôle de mère, évoquée par cinq interviewées, est bien résumé par Carla :

« *« Il y a des choses que vous ne dites pas forcément(...)... Tu as peut-être peur du jugement. (...) Tu as peur peut-être qu'ils diront : elle ne sait pas élever son enfant ou... tu vois, des manques. Il y a toujours quelqu'un qui va trouver à redire, même si toi, tu te dis : moi je pense que...et que tu essaies de faire le mieux que tu peux. » (Carla)*

Héloïse pointe que le fait d'être la seule personne adulte de référence pour ses enfants impliquait une nécessité de se montrer exemplaire :

« *« L'autorité est difficile aussi, garder l'autorité. Et, du coup, on doit être d'autant plus exemplaire. »* (Héloïse)

Le besoin de points d'appuis extérieurs pour l'éducation des enfants

Les femmes interrogées, en écho à la pression psychologique ressentie dans ces situations où elles élèvent seules leurs enfants, expriment leur besoin d'avoir un ou des appuis extérieurs :

« *« Ma cadette avait besoin d'avoir d'autres personnes de référence que moi. J'y crois beaucoup, j'aime bien la phrase « il faut tout un village pour élever un enfant ». Vous connaissez ? [sourit] C'était une de mes angoisses d'élever seule mes enfants, parce quand on est en couple, on peut au moins imaginer qu'il y ait des références... culturelles, des problématiques psychologiques différentes. Et l'enfant, il est nourri comme ça. Et puis, les familles, d'un côté et de l'autre. Quand il y a qu'un parent et qui, en plus, n'a pas de famille, je trouve que les références psychologiques et culturelles se restreignent. »* (Margaux)

« *Et du coup, Youssef, il a fait ses classes de primaire, en voyant moins son père. Mais quand il est arrivé au collège en fait, lui, il n'y avait pas de représentation masculine autour de lui. Il y avait ma sœur, ma mère... C'était un univers des femmes. Du côté de son père, il voyait sa grand-mère et sa tante. Très peu ses oncles. »* (Carla)

« *Ils vont à la garderie... C'est la psychologue qui m'a conseillé de les mettre à la garderie parce que c'est proche et comme ils n'ont pas de papa...ils sont fort « maman »... »* (Amélie)

Les ressources développées par les femmes pour être aidées dans l'éducation et la garde des enfants¹⁷

Cinq femmes expriment un grand isolement dans la gestion de leurs enfants et n'ont jamais eu recours à des proches pour s'occuper de leurs enfants. Soit elles étaient mères au foyer pendant toute la durée de la relation et, par conséquent,

le problème de garde d'enfants ne se posait jamais car cette dernière était « naturellement » associée aux devoirs de la femme ; soit elles préféraient assumer leur rôle de mères seules, de peur de confier leurs enfants à quelqu'un d'autre. Deux femmes ont trouvé un appui par le réseau institutionnel :

« *« Et donc j'ai côtoyé les maisons vertes de Françoise Dolto. (...) Qu'est-ce qui s'est passé ? Je suis allée voir... comment ça s'appelle ?... l'UTPAS pour demander une aide... ménage... cuisine, j'étais dépassée. J'étais complètement dépassée. A l'UTPAS, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien pour moi. Parce qu'il fallait que je me casse quelque chose... Bon, je ne vais quand même pas me casser quelque chose pour avoir une aide-ménagère [sourit]. »*(Margaux)

« *Je ne sentais pas bien [mon fils]. Vraiment pas bien. Et à l'époque, je suis allée voir un pédopsychiatre très, très connu sur Roubaix. »* (Carla)



17- La question des « arrangements de garde », tant formels qu'informels est abordée plus en détail dans la partie « travailler et être en situation de monoparentalité ».

Dix personnes interviewées pouvaient recourir à des membres de la famille lorsqu'elles avaient besoin d'un relais pour s'occuper de leurs enfants. Lorsque la personne entretient une bonne relation avec sa famille et que cette dernière n'habite pas loin, ce sont tous les membres de la famille qui peuvent aider à assumer le rôle éducatif. Dans la majorité de cas, ce sont les grands-parents maternels qui gardent les enfants :

« *« [C'étaient ses grands-parents] qui le gardaient de temps en temps parce qu'ils étaient à côté... » (Leila)*

« *Pour m'aider, j'ai mes petites sœurs et mon petit frère qui viennent à la maison. On vient m'aider quand (...), je n'arrive pas à avoir le dessus. Il y a des moments, comme je suis toute seule, c'est dur de faire les deux rôles. De maman et de papa... C'est un peu compliqué. Donc, ma mère, elle m'appelle souvent pour savoir si ça va avec les enfants. Et quand ça ne va vraiment pas, elle m'envoie soit mon petit frère, ou mon papa qui vient avec ma maman en voiture pour essayer de rattraper les petits. » (Amélie)*

Dans le cas d'Irina, c'est son petit frère, âgé de dix-neuf ans et actuellement sans travail, qui s'occupe des enfants quand elle est au travail :

« *« J'habite avec [mon frère] pour les enfants, pour les amener à l'école...pour aller avec eux à l'école... parce que moi, je travaille... » (Irina)*

Face au manque du relais nécessaire, les nécessités familiales sont accomplies par d'autres personnes que les membres de la famille. Cette situation concernait seulement quatre personnes interrogées. Héloïse, qui travaillait à temps plein et dont la famille vivait dans une autre région, a souvent dû solliciter les mères dans son voisinage :

« *« Il y avait un tout petit peu de réseau des mamans autour. Je l'ai utilisé énormément. » (Héloïse)*

Margaux, qui maintient peu de contact avec sa famille, pourtant pas éloignée géographiquement, a trouvé une famille de référence pour ses deux filles par l'intermédiaire d'une association :

« *« France Parrainage, (...) ils sont contactés par des gens qui ont envie de s'occuper des enfants...qui ne sont pas les leurs. Et par des familles qui ont besoin d'un coup de main. (...) Ils ont accepté mon dossier parce que justement on n'avait pas de famille autour et les besoins étaient vraiment par rapport à la solitude (...) J'ai eu la chance dans les mois qui ont suivi le décès du papa de sympathiser*

« *avec une dame qui venait de s'apercevoir qu'elle n'aurait pas d'autres enfants. Elle avait un fils unique. Moi, j'étais là avec ma détresse : « Qu'est-ce que je vais faire ? Qu'est-ce que je vais devenir toute seule avec mes deux gamines ? ». Elle, elle était là : « oh, je ne peux pas avoir un deuxième enfant, je voulais une grande famille, et cetera », bref, nos besoins se sont rencontrés. Et elle a pris mes enfants en charge en partie. C'est-à-dire que tous les jeudis, maintenant ça fait cinq ans, elle les reçoit chez elle. Et c'est devenu une famille... de référence pour mes enfants. En plus, il y a un papa. Donc il y a cette amie, il y a son mari, y a...un presque frère, entre guillemets, et tous les jeudis mes filles vont là-bas. Ce soir, elles vont dormir là-bas. » (Margaux)*

L'impact de la monoparentalité sur les enfants : la nécessité de devenir autonome plus rapidement

Les femmes interrogées expliquent que leurs enfants ont été amenés à faire preuve d'autonomie rapidement pour pallier l'absence de leur père :

« *« Ils avaient douze ans. Mais avant je travaillais déjà. Ils devaient déjà s'organiser. » (Héloïse)*

« *Sachant aussi que c'est maintenant que j'ai décidé de le faire parce qu'elles sont plus autonomes. Neuf et onze ans, j'estime que je peux commencer à les laisser seules à la maison. Les mercredis, par exemple, ma fille va rester seule pendant deux heures à la maison, tous les mercredis. Je n'aurais pas fait ça il y a deux ou trois ans. » (Margaux)*

Les difficultés liées au droit de garde

Plusieurs femmes décrivent les difficultés vécues par les enfants autour du droit de garde exercé ou non par leur père. Elles expriment l'injustice vécue lors de situation où s'exprime ce droit et non pas une obligation de garde.

« *« Effectivement, le père de Pauline l'a prise de temps en temps, un peu... comme ça l'arrangeait. Et ça, de mon expérience, je vois bien, c'est très embêtant ce droit de garde qui n'est pas une obligation. C'est qu'à partir du moment où on dit : « Le père prend l'enfant, un weekend sur deux, nous, on s'organise pour ça. » Et puis, après, il ne vient pas. Et nous, on a l'enfant sur les bras. » (Héloïse)*

« *« Et en même temps qu'est-ce qu'on peut faire ? On travaille et... on a les enfants alors que ce n'était pas prévu. Comment on fait ? Mais on est obligé d'attendre la date limite pour savoir s'il va les prendre. Idem pour les weekends. Plus gérer la déception des enfants au début... Et après, quand il vient les chercher et que les enfants, ils ne veulent plus, c'est compliqué aussi. Parce que les enfants ne sont pas dupes non plus. Au bout d'un moment, ils en ont marre d'être juste un truc qu'on prend une fois quand on a envie et... ça, c'est compliqué. Il faut gérer. »* (Héloïse)

L'impératif et la difficulté de se faire reconnaître en tant que famille monoparentale pour être aidée par l'administration

La « monoparentalité » est une catégorie discursive qui dépend de la manière dont les individus se définissent eux-mêmes, mais c'est surtout une catégorie de l'action publique et, par conséquent, elle relève des définitions administratives actuellement en vigueur. Afin de bénéficier des aides accordées aux personnes en situation de monoparentalité, les individus doivent justifier de leur statut. Cet impératif de se faire reconnaître en tant que famille monoparentale auprès des institutions peut avoir des effets négatifs :

- › premièrement, elle peut amener les individus à développer des stratégies de contournement ou de résistance. Pour les classes populaires, le contact avec l'administration, bien qu'elle permette l'obtention de diverses prestations et la reconnaissance de statuts sociaux, constitue souvent un rappel de leur situation dominée économiquement, culturellement et symboliquement¹⁸ ;
- › deuxièmement, elle peut entraîner les individus dans des situations de paradoxes ou de blocages administratifs. Les entretiens permettent de constater que certaines situations d'entrée ou de sortie de la monoparentalité rentrent difficilement dans « les cases » conçues par l'administration.

18- Yasmine Siblot, « *« Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource* », *Genèses* 2006/3 (no 64), p. 46-66.

Parmi les situations qui empêchent les personnes seules de justifier de leur statut de « monoparentales », il y a notamment la nécessité de justifier la séparation. Le cas de Sarah montre que des situations où le couple est séparé mais pas officiellement divorcé peuvent être difficilement reconnaissables par des institutions :

« *« Le problème, là, c'est qu'il y a un petit hic. C'est qu'ils te demandent énormément de justificatifs, et étant séparée, n'étant pas divorcée, je n'avais pas de droit... Et aussi le fait d'avoir droit au Pôle emploi. (...) J'avais le droit à l'allocation de Pôle emploi, donc j'ai vécu avec cette allocation. »* (Sarah)

La question de la pension alimentaire reste problématique pour beaucoup d'interviewées. La situation où le père travaillait mais ne payait pas la pension est évoquée notamment par Sarah qui souligne l'impossibilité de la réclamer.

Parfois, si la relation avec le père est correcte, la question de la pension alimentaire peut relever d'un accord informel entre les parents. Cela peut néanmoins entraîner un blocage administratif à la CAF, comme dans le cas de Sandra :

« *« J'avais fait ça... comment dire... à l'amiable (...). Et auprès de la CAF ça passe plus du tout donc c'est pour ça qu'on va passer devant un juge. Parce que moi je n'avais pas réclamé de pension alimentaire, je préférais me débrouiller. (...) Donc, ils m'ont bloquée. (...) J'ai eu une pénalité, j'ai eu 200 euros en moins sur mes revenus, donc j'ai vécu... de septembre l'année dernière jusqu'en mars cette année avec 300 euros... Ils m'ont bloquée sur le RSA. »* (Sandra)

Pour les personnes en situation de monoparentalité bénéficiaires du RSA, quand l'ex-conjoint ne paie pas la pension alimentaire et qu'elles n'arrivent pas à produire un justificatif, cela peut entraîner une pénalité de la part de la CAF, comme cela a été le cas de Louise :

« *« Mais maintenant ça va être dur parce que je ne touche que des allocations familiales... Avant, je touchais le RSA, quand j'suis arrivée ici... (...) et là, ils me l'ont suspendu parce que... Ils veulent une preuve que le papa ne donne pas de pension alimentaire, mais il ne veut pas donner. Donc, ils m'ont enlevé mon RSA. Donc voilà, je vis sur mes allocations familiales. »* (Louise)

Parfois, c'est le besoin de faire les démarches avec le père qui peut amener l'individu à renoncer à la pension alimentaire, notamment en cas de violences conjugales. Cela a été l'expérience de Dalia qui a préféré ne pas demander la pension alimentaire à son ex-compagnon violent, de peur que cela l'amène à réclamer et exercer l'autorité parentale :

« *Dès que j'aurais demandé la pension alimentaire, c'est comme si l'autorité parentale devenait conjointe. Donc, je ne l'ai pas fait.* » (Dalia)

Ne pas faire reconnaître sa situation de femmes seules et sans pension alimentaire bloque l'accès aux autres droits : Dalia n'a pas fait la démarche pour prouver qu'elle était seule avec sa fille et qu'elle ne percevait pas de pension alimentaire. Elle n'a donc pas eu droit au RMI à l'époque, et de ce fait, pas droit non plus à l'APL pour son logement. Elle n'a donc pas eu de numéro d'allocataire, donc pas d'allocation de rentrée. Cette situation l'a également empêchée d'accéder aux aides du CCAS et des associations.

« *Je n'avais pas de droits. Je n'avais pas travaillé donc je n'avais pas de droits, ni rien, pas le droit à des allocations chômage, je n'avais plus droit à l'API parce que Violaine avait trois ans (...) Je pense que j'ai eu quatre mois de RMI... Mais après, ils m'ont pressée de faire la demande et la demande de dérogation n'a pas marché. Donc, je me suis retrouvée... sans rien.* »

Elle a heureusement trouvé du travail :

« *Ils m'ont proposé ce contrat aidé et ils m'ont dit : au bout d'un an, même si (...) ça n'est pas renouvelé, j'ouvrerais des droits au chômage, déjà. Et ça me laissait du temps pour retrouver quelque chose. Bon, le fait est que ça a bien marché et... Ils ont développé et je suis restée mais... Ça m'ouvrait à nouveau une perspective d'avoir un revenu. Je n'avais rien.* » (Dalia)

Les difficultés d'accès à l'Allocation de soutien familial (ASF)

L'ASF, anciennement Allocation parent isolé, est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) à la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions¹⁹ : si la personne qui a charge d'un enfant vit seule et que l'autre parent

ne l'a pas reconnu ou que ce parent ne participe pas à l'entretien de l'enfant ou à hauteur d'un montant inférieur à l'ASF. En cas d'absence de pension alimentaire versée par le père, il est possible d'obtenir le versement de l'ASF pour une période de 4 mois au-delà desquels, il est indispensable d'engager une action en justice.

Les démarches demandées sont perçues comme complexes par les femmes interrogées. Cinq femmes parmi les personnes interrogées indiquent qu'elles n'ont pas accès à cette aide actuellement faute de produire les justificatifs nécessaires : Louise, comme Sarah, ne touche pas l'ASF faute d'apporter la preuve du non versement d'une pension alimentaire par le père de leur enfant. Amélie a une procédure de justice en cours pour prouver sa séparation. Sandra, en cours de divorce, a eu une sanction financière de la CAF sur son RSA pour défaut de preuve de sa séparation et du non versement d'une pension alimentaire. Dalia n'a rien perçu car elle n'a fait aucune démarche afin de protéger sa fille et de ne pas ranimer la violence du père de sa fille.

Ce passage peut constituer un risque de tomber dans la pauvreté, comme c'était le cas de Dalia :

« *J'ai fait une demande d'API (Allocation parent isolé)... J'ai, grâce à cette allocation, pu obtenir un appartement... Mais cette allocation, elle dure jusqu'aux trois ans de l'enfant. Et ensuite, il fallait faire une demande de RMI et pour effectuer cette demande, contrairement à l'API, il fallait faire une demande de pension alimentaire auprès du père pour engager quelque chose. Et pour moi c'était hors de question. Parce que... on avait beaucoup de difficultés à la séparation. J'étais enfin tranquille, Violaine était sereine... Du coup, je suis passée par des assistantes sociales qui m'ont dit qu'elles ne voyaient pas beaucoup de solutions. Elles ont essayé des dérogations, ça n'a pas marché... Donc, du coup, j'ai dû retourner dans ma famille. J'ai dû lâcher mon appartement, parce que je n'avais plus rien. Zéro. Zéro euros par mois. (...) Je n'ai pas osé ensuite refaire une demande de logement, parce que j'avais ça toujours au-dessus de la tête.* » (Dalia)

Cette situation montre également que l'obligation de contacter l'ex-conjoint afin d'obtenir un justificatif est impossible à remplir pour certaines personnes.

19- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F815> accès le 07 novembre 2018

La CAF face aux difficultés d'accès à l'ASF des publics fragiles

La CAF identifie bien ces difficultés d'accès à l'ASF pour certains publics et teste une nouvelle procédure à partir de février 2019 à Roubaix et à Valenciennes. Les personnes qui déclarent une séparation seront directement appelées par téléphone pour qu'un rendez-vous leur soit proposé afin de mieux leur expliquer leurs droits et la procédure à suivre d'un point de vue administratif et judiciaire.

Les allocations familiales sont versées à partir du deuxième enfant :

« *« Donc là, pour Laura je ne touche rien. Je n'ai qu'un enfant. Je n'ai pas le droit aux allocations familiales. Et j'ai l'ASF, parce que le papa ne paie pas la pension. Allocation soutien... Allocation solidarité familiale, je crois. » (Sarah)*
« Un peu de RSA mais sinon je n'avais jamais d'allocations, rien... Rien. Parce que quand on a un enfant on dit que c'est un luxe... Il faut avoir plusieurs enfants, pour vraiment être aidé... » (Leila)
« C'est-à-dire qu'en France, on octroie des allocations familiales aux familles... Donc des couples avec enfants ou familles monoparentales, mais avec deux enfants. Une famille monoparentale avec un seul enfant, on se retrouve sans rien. Personne. Alors, c'est vrai, ce n'est pas à l'État d'élever mon enfant. Je voulais l'élever moi-même, donc il n'y a pas de soucis avec ça. Je pense que j'aurais travaillé de toute façon. Mais chaque fois, on se heurte à... à une différence très importante de niveau de vie. » (Dalia)

« *« Quand on a deux enfants on n'a plus d'allocation familiale, en tout cas à cette époque-là. Enfin, on a l'allocation « entrée de classe »... Mais on n'a pas vraiment l'allocation... C'est à partir du troisième enfant qu'on a vraiment quelque chose... Mais on a l'allocation logement... Moi j'avais un petit salaire. Donc il n'y avait pas grand-chose en plus. Mais on avait l'allocation logement. » (Héloïse).*

SECOND AXE D'ANALYSE : MONOPARENTALITÉ ET TRAVAIL

La vulnérabilité des femmes monoparentales des milieux populaires par rapport à l'emploi

Les femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires sont plus vulnérables en termes de travail. Leurs trajectoires professionnelles sont plus souvent marquées par des ruptures. C'est pourquoi il apparaît important de s'intéresser à leurs modalités d'accès et de retrait du marché du travail, notamment dans le contexte des différents événements familiaux. Les exigences temporelles qui pèsent plus sur les femmes monoparentales (notamment du fait de devoir s'occuper des enfants) se combinent avec la précarité des formes d'emploi pour les femmes des milieux populaires.

La place du travail dans la vie des femmes monoparentales

Il s'agit ici de s'interroger, à partir de l'expérience subjective des femmes interviewées, sur la manière dont les mères monoparentales concilient au quotidien leur vie familiale et



leur vie professionnelle ainsi que de voir comment elles perçoivent subjectivement leur place par rapport au travail. Cela permettra de questionner l'importance du travail et de son absence en lien avec l'investissement plus fort de la sphère domestique et maternelle.

Pour mieux comprendre les situations d'emploi, les modalités d'accès et de retrait du marché du travail, des personnes interrogées, il est important d'analyser leur activité professionnelle à partir des parcours biographiques, en prenant en compte leur formation initiale, une éventuelle activité professionnelle avant l'entrée en couple et les projets concernant un futur métier ou une formation.

Formation et situation dans l'emploi des femmes interrogées

Sept enquêtées n'ont aucun diplôme. Sept ont obtenu un bac, un brevet professionnel, un CAP ou un BEP. Six ont un niveau supérieur au bac. Au moment des entretiens, trois personnes travaillent à temps plein, quatre travaillent à temps partiel, les autres sont sans emploi et bénéficient des minimas sociaux. Il est important de souligner que les emplois exercés par les personnes interrogées n'exigent très souvent pas de compétences acquises dans un cursus scolaire.

Trois types de parcours professionnels racontés

Seules trois femmes interrogées (Louise, Amélie, Anaïs) n'ont jamais exercé de travail professionnel. Il s'agit de femmes qui n'exercent pas d'activité salariale et prennent soin de leurs enfants et du foyer :

- › Anaïs, 46 ans, un enfant, est sans diplôme. Elle a fait du bénévolat et des stages de remise à niveau dans le domaine du service aux personnes. Elle est actuellement aidée par une association pour rechercher un emploi ;
- › Khadija, 54 ans, sans diplôme également, a vécu toute sa vie en s'occupant de ses 5 enfants. Depuis son divorce, il y a deux ans, elle a suivi plusieurs formations et cherche du travail ;
- › Alice, 50 ans, 5 enfants, dont une fille en situation de handicap est illettrée. Pendant toute sa vie elle a été mère au foyer. Elle a récemment passé son permis de conduire. Elle suit des formations et vit actuellement du RSA.

Quinze interviewées ont eu des parcours professionnels courts, marqués par des ruptures. Pendant leur activité professionnelle, elles mobilisaient leur capital social populaire en

exerçant notamment des métiers des services à la personne : employée dans une cantine scolaire, femme de ménage, vendeuse, boulangère, secrétaire.

Seulement deux personnes ont travaillé à temps plein pendant la majeure partie de leur vie (avec quelques interruptions de parcours professionnel) :

- › Héloïse, titulaire d'une licence, a travaillé à temps plein toute sa vie adulte, sauf pendant quelques périodes courtes de chômage, comme visiteuse médicale puis vendeuse en magasin ;
- › Dalia, titulaire d'un BEP, a eu sa fille à l'âge de vingt ans, et a travaillé à temps plein (mais pendant longtemps au SMIC) pendant toute sa vie hormis pendant les trois premières années de sa fille.

Ces deux femmes sont issues de familles dont les parents étaient diplômés mais ont connu des revers financiers. Aujourd'hui, elles travaillent toutes deux en CDI.

La présence de ruptures dans la trajectoire professionnelle suite à différents événements familiaux

On observe que les trajectoires professionnelles des femmes rencontrées sont parfois marquées par des ruptures liées à différents événements familiaux. Ces derniers ne sont pourtant pas liés à leur statut de mères seules.

Magalie a dû interrompre son activité professionnelle à cause de la maladie de son fils. Quand son état de santé s'est amélioré, elle a exercé plusieurs métiers, toujours en CDD. Elle a travaillé dans une boulangerie, ensuite, en tant que secrétaire et, pendant une période, comme vendeuse. Elle est actuellement bénéficiaire du RSA.

Astou était mère au foyer au Sénégal. Après son arrivée en France, elle faisait des « petits boulots ». Ensuite elle a été embauchée par une agence d'intérim pour travailler en usine. Elle a dû arrêter son travail pendant un certain temps pour venir à Douai aider sa sœur malade.

Sarah a exercé plusieurs emplois à Paris. Elle a décidé de revenir à Tourcoing pour mener une vie plus tranquille et se reconvertir professionnellement, pour pouvoir consacrer plus de temps à sa fille qu'elle élève toute seule depuis deux ans.

« *La première fois, avant que je tombe enceinte, j'avais travaillé trois semaines...* » (Malak)

Aucune femme n'a décidé définitivement de ne pas travailler

Les rapports préexistants en termes de partage et de distribution du pouvoir de décision et de négociations dans les couples et l'activité de la femme façonnent la manière dont les femmes conçoivent leur activité en situation monoparentale.

Parmi les 13 femmes interrogées qui n'ont pas d'emploi salarié actuellement, aucune ne mentionne avoir fait le choix de ne pas travailler. Même celles qui ont vécu en tant que mères au foyer veulent reprendre une activité aujourd'hui. Cela confirme les constats faits par des chercheurs : Marie Cartier souligne que **faire partie des populations actives est un enjeu important pour les classes populaires** et l'activité féminine est devenue un enjeu social de classement et de distinction non seulement entre classes populaires et classes moyennes, mais aussi au sein même des classes populaires entre leurs fractions plus ou moins stables et respectables.²⁰

Mais pour certaines femmes, ce n'est pas le moment de travailler :

« *« Parfois, quand on est monoparentale, on n'a plus envie de travailler parce que parfois, j'ai travaillé à perte. »* (Sarah)

« *J'ai déjà du boulot avec mes enfants. »* (Louise)

« *Financièrement, c'était plus intéressant que je m'occupe de mon fils jusqu'à ses 3 ans. »* (Sandra)

Sandra travaillait dans un magasin mais elle a été licenciée économiquement. Elle a fait des stages. Au moment où elle est interrogée, elle cherche une possibilité de financer la formation qu'elle souhaite faire, pour travailler avec des personnes handicapées.

Leila a toujours travaillé au noir. Actuellement elle travaille dans un chantier d'insertion.

Irina, vingt-sept ans, était mère au foyer. Depuis deux ans, elle travaille dans un chantier d'insertion.

Jennifer travaille en intérim, elle fait des remplacements dans des cantines. Elle a fait une formation pour travailler avec des enfants.

20- Marie Cartier et al., « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail, genre et sociétés* 2018/1 (n° 39), p. 63-81

Carla a passé son diplôme d'éducatrice spécialisée il y a quelques années. Au cours de sa vie, elle n'a pas toujours travaillé mais elle était très engagée dans des associations caritatives.

Chiquita, dont les filles sont placées, suit des formations et travaille à temps partiel. Elle espère ainsi récupérer ses enfants.

Parfois, les horaires ne conviennent pas :

« *« Le chômage est fini... Entre temps, je m'y prends mal ou je ne sais pas quoi, entre temps j'ai essayé de... de retrouver une activité et j'ai pas pu et... là, l'agence d'intérim avec laquelle je travaille, je ne peux pas parce que les horaires (...) ne correspondent pas aux horaires d'ouverture [de la Maison familiale] »* (Malak)

Les motivations pour travailler

Le rapport au travail et le choix de travailler ou de ne pas travailler est à la fois fonction des origines familiales et une réaction à des conditions d'insertion professionnelle défavorables (horaires, bas niveau de salaire). Dans le cas des personnes en situation de monoparentalité des milieux populaires interrogées ici, ce rapport au travail se présente comme particulièrement ambivalent. Les femmes gèrent une partie importante des différentes tâches éducatives et domestiques. Le projet professionnel vient s'y additionner.

Plusieurs raisons motivent néanmoins les femmes interrogées à travailler. Malak qui a suivi des études supérieures au Maroc et dont le diplôme n'est pas reconnu en France, voudrait travailler pour avoir un salaire fixe et ne pas rester inactive :

« *« Parce que ça m'embête de vivre sur le RSA. (...) Je veux travailler dans n'importe quoi pour être quelqu'un qui fait quelque chose dans la vie. »* (Malak)

La volonté de travailler peut être motivée également par la volonté d'être un exemple pour ses enfants. Chiquita, dont les enfants sont placés dans des familles d'accueil, trouve la motivation pour travailler dans le projet de pouvoir gagner assez d'argent pour qu'ils puissent vivre avec elle.

Malak, quant à elle, souhaite que son fils voie un exemple autour de lui :

« *« Je veux que mon fils soit fier de moi parce que s'il voit que j'ai de l'argent... il peut croire aussi qu'on peut ne rien faire et avoir de l'argent. Il faut qu'il voie (...) qu'il faut travailler. »* (Malak)

Louise qui s'est séparée de son mari il y a six mois et vit actuellement dans une Maison familiale, voudrait commencer à travailler bientôt pour être indépendante :

« *« Comme je ne touche plus le RSA, je vais travailler. Si je sors (de la maison familiale), je vais donner un loyer. Parce que là, il faut donner une partie de loyer, mais après, quand j'aurai mon logement... Le logement, l'électricité... Après, ça va être un gros changement aussi, hein. »* (Louise)

Une aspiration largement partagée à suivre une formation

Sept personnes interviewées ont évoqué leur projet de travailler ou de suivre une formation. Trois personnes ont repris des études universitaires à l'âge adulte : Carla, Magalie et Margaux. Dans le cas de deux premières, cela leur a permis de trouver un emploi mieux rémunéré. Margaux, quant à elle, a commencé sa formation cette année et n'est pas sûre de parvenir à la mener à terme :

« *« C'est une grosse difficulté pour une famille monoparentale de reprendre les études ! Parce que là, on me demande d'être disponible afin d'être active à l'université, de neuf heures à dix-sept heures, pratiquement. (...). J'ai envie parce que ça me permettrait d'avoir un niveau de qualification supérieur et, à priori, de fortes chances d'avoir un métier... et un emploi. Mais je ne suis pas sûre d'arriver jusqu'au bout. (...) Et ils nous ont dit qu'il y avait encore quinze à vingt heures de travail personnel par semaine. Comment je vais faire ? Je ne sais pas. Et donc si, effectivement, il pouvait y avoir des aides pour garder les enfants, pour aller les chercher... »* (Margaux)

L'orientation vers les métiers de services à la personne peu qualifiés ou « métiers du care »

Les projets de travail dont parlent les femmes enquêtées sont presque systématiquement liés à des métiers du « care », métiers de services à la personne peu qualifiés (exemple : auxiliaire de vie, femme de ménages, garde d'enfants...). Ces métiers permettent de mettre en œuvre le capital culturel de ces femmes, un ensemble de savoir-faire et de dispositions à s'occuper des personnes dépendantes, liés aux parcours des femmes des classes populaires. « Conscientes de leur position dominée dans la hiérarchie sociale des savoirs, elles y réagissent en se présentant comme des personnes dévouées :

l'attraction du « caring » tient à ce qu'il leur offre un moyen de se valoriser. »²¹.

Ces métiers viennent dans la continuité de ce que ces femmes mettent déjà en œuvre dans leur vie personnelle. Trois personnes interviewées prenaient soin de leurs proches âgés et partiellement dépendants (Carla, Dounia et Khadija). Anaïs, quant à elle, s'occupe de sa fille handicapée qui va bientôt atteindre l'âge adulte. Magalie a dû interrompre son activité professionnelle pendant un certain temps pour s'occuper de son fils gravement malade.

Il s'agit de métiers peu rémunérateurs et avec des conditions souvent précaires : temps partiels, contrats courts.

Une des caractéristiques des métiers du care est qu'ils n'exigent pas un niveau de qualification élevé et peuvent être exercés facilement au noir :

« *« La garde d'enfants, le ménage, tout ça, moi je vois, sur Leboncoin, il y a beaucoup [d'offres]... Même si tu n'as pas de diplôme, tu peux rentrer. »* (Naïma)

Parmi les activités professionnelles auxquelles se destinent les personnes interrogées, on retrouve souvent des activités de femme de ménage ou des activités liées à la garde d'enfants. Il est important de souligner que ces types d'activités professionnelles permettent de valoriser les compétences que les femmes enquêtées ont pu acquérir pendant leur socialisation. Tel est le cas de Louise, mère au foyer pendant vingt ans, qui n'a jamais travaillé et se dirige aujourd'hui vers le métier de femme de ménage ou garde d'enfants :

« *« Moi j'aime bien le ménage. Le ménage ou... ou chez les enfants. Ou je ne sais pas. Je vais voir. On verra bien [surtout]. »* (Louise)

Les formations proposées ou souhaitées par ces femmes concernent souvent ce type de métiers, comme on peut voir à travers les témoignages d'Astou et de Jennifer :

« *« Si je peux faire une formation, pourquoi pas ? Pour la garde d'enfants. Oui, (...) s'ils me proposent des formations, je demande cette formation-là, pour faire garde d'enfants. »* (Astou)

21- Marie Cartier, « Le caring, un capital culturel populaire ? À propos de Formations of Class & Gender de Beverley Skeggs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 191-192, no. 1, 2012, pp. 106-113.

« [Le BAFA] C'est pour s'occuper des enfants... On fait des sorties avec eux... C'est être animateur. (...) On a un groupe d'enfants à s'occuper... On fait des activités avec eux. On fait attention quand on sort, ça je ne connaissais pas bien avant... » (Jennifer)

Le travail à la mairie, en tant qu'aide dans les cantines, est un projet évoqué assez souvent.

Il est important de noter que, souvent, ce sont aussi des assistantes sociales ou des référentes RSA qui dirigent les femmes à la recherche d'emploi vers ce type de métiers :

« « Maintenant je peux trouver du travail. Grâce à [référente RSA] j'ai réussi avec certaines démarches... Un petit peu toute seule... J'ai travaillé, j'ai eu le BAFA... Donc maintenant j'ai apporté des CV partout, dans les mairies aussi... Ils vont m'appeler dans pas longtemps pour travailler dans les cantines, pour remplacer. » (Jennifer)

Le souhait de travailler avec des personnes âgées, évoqué seulement par Anaïs, est un autre exemple des métiers du « care » :

« « Moi, c'est pour les personnes âgées. (...) Même à la plonge, pour avoir contact avec eux, moi j'aime bien. Oui. » (Anaïs)

La volonté de rester avec les enfants jusqu'à un certain âge

Parmi les raisons qui poussent les femmes interrogées à reporter leur entrée sur le marché du travail, il y a notamment la volonté de rester avec leurs enfants jusqu'à ce qu'ils grandissent « suffisamment » et puissent être laissés à la garderie ou à l'école :

« « [Je suis avec mes enfants] Jusqu'en septembre, et en septembre je commence à postuler, j'aurai mon fils qui va à l'école et la petite qui sera à la garderie... assez longtemps. Donc là, je vais commencer, je vais postuler à la Mairie de Wattrelos. » (Amélie)

Outre le besoin d'avoir accès à une structure appropriée, c'est aussi la volonté que les enfants atteignent un certain âge et puissent se débrouiller sans aide de leur mère.

« « Depuis que je suis dans la maison (maison familiale), ça se passe super bien. Maintenant, je veux trouver du travail... parce que mes enfants sont grands maintenant... A part les deux petits. Mais ils mangent à la cantine. Et

franchement, je suis contente. Si je peux trouver du travail ça serait bien. » (Jennifer)

L'enquête Erfi²², effectuée en 2005, a permis de montrer que l'opinion selon laquelle « un enfant en âge préscolaire risque de souffrir si sa mère travaille » est plus fréquente auprès des femmes qui risquent de subir des horaires décalés difficilement compatibles avec l'éducation de leurs enfants. Cette opinion est majoritaire chez les ouvrières (54% d'entre elles la partagent). Et elle y est plus fréquente que chez les employées (45%), les professions intermédiaires (31%) et les cadres (28%).

Le travail comme investissement, coûteux, pour l'avenir

Héloïse, dans son témoignage, pointe une dimension très ambivalente que peut prendre le travail pour les femmes en situation de monoparentalité : il peut être à la fois un domaine fortement soumis à des contraintes tout en étant un lieu possible d'émancipation. Le travail permet l'accès à l'indépendance économique, condition de réalisation de soi, mais, en même temps, les conditions précaires de l'emploi pèsent sur les personnes les plus fragiles (avec un faible niveau de formation de formation, par exemple). Pour Héloïse, le fait de travailler n'était pas toujours intéressant du point de vue financier et impliquait la séparation avec ses deux enfants et des difficultés de mode de garde. Mais elle le percevait comme un investissement pour l'avenir :

« « Et effectivement, financièrement ce n'était pas intéressant, mais j'ai trouvé du travail à temps complet. Après, financièrement ce n'était pas intéressant, mais je me suis dit : il faut travailler parce qu'en même temps c'est ça qui va me donner du travail plus tard. » (Héloïse)

Travailler pour les femmes interrogées, c'est le plus souvent accéder à un travail précaire

Les enquêtées ont exercé des emplois précaires, mal payés et avec des horaires incertains. Il y a peu de témoignages où la personne pouvait avoir le confort d'aménager ses horaires de sorte qu'elle puisse consacrer du temps à ses enfants :

« « L'avantage de travailler dans une association c'est que c'était peut-être un peu plus souple, donc ça me permettait

22- Enquête Erfi : Etudes des relations familiales et intergénérationnelles réalisée par l'Ined et l'Insee.

« de disposer de temps pour pouvoir être plus proche de ma fille. Pendant trois ans, jusqu'à ses sept ou huit ans, je n'ai pas travaillé le mercredi par exemple... » (Dalia)

Le travail en intérim, ou ponctuel, revient fréquemment dans les récits : Malak a travaillé en intérim. Le diplôme de kinésithérapeute qu'elle a obtenu au Maroc, son pays natal, n'est pas reconnu en France.

« Du coup, j'ai pu travailler que quelques jours... quand ils ont fait deux équipes et tout ça et cetera... mais sinon, les autres jours ce n'est pas possible... mais ce n'est pas un travail non plus sur lequel je peux compter pour l'avenir. » (Malak)

Concilier travail et intérêt financier

Les femmes interrogées font part de leurs calculs pour concilier travail et intérêt financier en fonction des coûts engendrés et des pertes d'allocations éventuelles liées à la hausse de leurs revenus.

« Soit je suis femme isolée, soit je travaille à temps plein. Mais la barre entre les deux, je ne veux plus. Parce que je dis, une femme isolée qui ne travaille pas, elle s'en sort mieux que moi. Elle a la CMU, elle ne doit pas payer la garderie, elle ne doit pas courir. C'est quoi ce truc-là ? Moi, je me suis retrouvée à payer des nounous plus que ce que j'allais gagner, quoi. Donc ils m'ont dit : « là on va vous proposer un mi-temps... », j'ai dit : « non ». En plus, c'est un mi-temps... emploi du temps gruyère. » (Sarah)

« J'ai trouvé une nounou aussi pour les mercredis matins. (...) Parfois, je paie une nounou quatre heures pour deux heures de travail effectué. Parce que je pars à 7h30 pour commencer à 8 heures, donc la nounou est là de 7h30 à 11h30, voir midi. Alors que dans les faits je donne cours de 8 heures à 9 heures et de 10 heures à 11 heures. Sauf que c'est toute ma matinée qui passe. Parfois, monoparentales, on n'a vraiment plus envie d'aller travailler, parce que, cette année, j'ai travaillé à perte. J'ai vraiment travaillé pour la gloire, parce que quand je paie quatre heures pour deux heures de cours et que quand je termine par exemple à cinq heures, ça me fait une heure de garderie due, parce que même si je pars à cinq heures je paie quand même une heure, et c'est deux euros le matin, trois euros le soir. Donc si les horaires ne sont pas aménagés, j'en ai en pour cinq euros de garderie, trois euros de repas... Et avec un mi-temps où je touche 610 euros. » (Sarah)

Travailler d'une manière ponctuelle peut créer des craintes concernant les démarches à faire pour maintenir son RSA :

« Parce que je me suis dit : et si je fais une erreur et que je dois rembourser ? Mais [l'assistante sociale] m'a bien expliqué deux fois, pour être sûre, et elle m'a dit : « Non, il faut attendre. ». Et j'ai dit : « Et le RSA, il ne va pas bouger ? ». Elle m'a dit : « Non, puisque vous n'avez pas travaillé beaucoup. Vous n'avez travaillé qu'un mois donc vous n'allez pas perdre votre RSA. Ça serait toute l'année, oui, mais là, vous n'avez travaillé qu'un mois donc ça ne va pas bouger ». J'avais peur par rapport à ça. Parce que si je travaille, c'est normal qu'ils m'enlèvent le RSA. » (Jennifer)

« Il y a des failles dans le système. On se demande comment on va faire... Avec la CAF en plus, où je n'ai pas le droit à une prime d'activité. Enfin, j'avais fait un calcul mais qui est tout le temps revu parce qu'au moindre souci de papiers, on bloque. Et moi, je ne peux plus me retrouver dans cette situation où je ne suis dans aucune catégorie. Certes, je suis active, mais je ne gagne pas assez et comme je suis active, je n'ai pas le droit aux allocations, parce que je n'ai qu'une fille. Donc les allocations familiales, je n'y ai pas le droit. » (Sarah)

Travail et garde d'enfants

Pour les femmes en situation de monoparentalité, pouvoir faire garder ses enfants correspond à un besoin global de dégager du temps et de trouver des points d'appui extérieurs dans l'éducation des enfants décrits plus haut dans cette étude. Dans le cadre de l'exercice d'un emploi, le recours à un service de garde d'enfants est nécessaire pour les parents en situation monoparentale avec des jeunes enfants. Cette garde d'enfants peut se réaliser à travers des supports formels ou informels. Dans le cas de gardes formelles, il s'agit d'accès aux crèches, écoles, garderies, centres de loisirs, etc. Dans le deuxième cas, ces arrangements de garde s'appuient sur la contribution des parents, grands-parents ou amis.

Le mode de garde des enfants doit être adapté aux contraintes liées à l'articulation travail-famille. L'instabilité de l'emploi raconté par les femmes interrogées rend délicate l'articulation entre ces deux sphères. Les aides sont souvent déterminées par d'autres critères que la situation familiale. L'obtention d'une place en crèche, par exemple, est prioritairement dépendante de l'activité professionnelle des parents.

Les interviewées ne mentionnent pas être contraintes d'interrompre leur activité à cause des horaires décalés par rapport à ceux de leurs enfants, ou à cause d'un problème de mode de garde.

Magalie a eu recours à la garderie :

« *« Quand j'ai trouvé un travail, je déposais les enfants à la garderie le matin. Ils les prenaient en charge pour les amener à l'école. Moi, je partais travailler... Le soir, ils retourneraient à la garderie pendant que je faisais les courses... Après je rentrais... puis, je faisais les travaux de la maison... [silence] Vivre seule pendant sept ans avec quatre fils, c'est pas facile. »* (Magalie)

Plusieurs personnes ont recours à des ressources informelles :

« *« Parce que même s'il y a un réseau amical qui est en place et que je me suis bien organisée... malgré tout, il faut les chercher. Là, dans ce qu'on a mis en place avec Catherine, elle va chercher mes filles les lundis. L'année dernière c'était les lundis et les jeudis. Et elle les garde les jeudis. Et moi j'allais chercher son fils mardi, mercredi, vendredi. Voilà, mais cette année je n'en peux plus les mercredis, donc elle va les chercher les lundis, les mercredis et les vendredis. Mais, du coup, trois jours, ça fait très lourd pour elle. »* (Margaux)

« *« Parce que moi je n'avais pas trop du mal à trouver des personnes pour garder mes enfants les samedis... Ils allaient une fois chez l'un, une fois chez l'autre, une fois chez l'un... Ils passaient le temps avec leurs copains... voilà. »* (Héloïse)

« *« [Ma mère s'occupait] de Violaine et de mon petit frère aussi. Elle allait la chercher à l'école. »* (Dalia)

Faute d'accès à la garderie, Héloïse a eu recours à un système de débrouille pour la garde de ses enfants le mercredi :

« *« Parce qu'on a des stratégies horribles. (...) Je les avais mis à l'équitation parce que c'était sur le trajet de mon travail. Je pouvais les déposer le mercredi matin, en allant travailler, mais ils avaient une heure d'équitation. Mais ça me permettait le midi de les prendre, de les déposer, pour que je puisse rentrer après, retourner à mon travail. »* (Héloïse)

Plusieurs témoignages permettent de constater que, souvent, l'accès à des modalités de gardes formelles n'est pas suffisant pour pouvoir articuler vie familiale et professionnelle. Sarah,

ancienne assistante commerciale puis vacataire dans l'enseignement, et Jennifer qui fait des remplacements dans des cantines, indiquent qu'elles cherchent un travail compatible avec les horaires de garde, au lieu de trouver les moyens de garde adaptés à leurs horaires de travail.

ÉCLAIRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Vingt femmes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem ont été rencontrées

Le volet qualitatif de cette étude s'est donné pour objectif d'interroger une vingtaine de femmes monoparentales en situations diverses vis-à-vis de l'emploi, en visant particulièrement celles qui ont subi des ruptures de parcours professionnels et/ou avaient du mal à (re)trouver du travail. Afin de concourir à la démarche « Territoires de projets du Versant Nord-Est », l'objectif de l'étude était d'effectuer des entretiens avec des personnes habitant les communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem et appartenant aux classes populaires. Ces dernières sont aujourd'hui plus fortement confrontées aux formes précaires de l'emploi et aux moindres ressources culturelles et matérielles. Vingt entretiens longs semi directifs ont ainsi été réalisés et ont nourri le volet qualitatif de cette étude. Ils ont été menés entre le 27 juillet 2018 et le 3 octobre 2018 auprès de :

- › 7 femmes habitant à Roubaix ;
- › 7 femmes habitant à Tourcoing ;
- › 3 femmes habitant à Wattrelos ;
- › et 3 femmes habitant à Hem.

Mode de prise de contact et situations d'entretien

Les enquêtées ont été contactées par l'aide de structures associées à cette étude :

- › Maison familiale de Tourcoing (4 personnes) ;
- › Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille de Roubaix (6 personnes) ;
- › Soliha (3 personnes) ;
- › Centre Social Basse Masure à Roubaix (1 personne) ;
- › Association Insertion Sociale Economique à Hem (2 personnes) ;
- › Épicerie Sociale Horonia à Wattrelos (1 personne) ;
- › la Sauvegarde du Nord (2 personnes) ;
- › l'Épicerie Sociale Mélissa à Roubaix (1 personne).

Ils ont été effectués, dans onze cas, chez la personne interviewée. Les autres entretiens ont eu lieu soit sur le lieu de travail de la personne (5 entretiens), soit dans une association avec laquelle la personne est en contact dans le cadre de ses démarches de recherche d'emploi (3 entretiens) ou dans une association où la personne s'investit en tant que bénévole (1 entretien). Trois entretiens ont duré 30 minutes, 6 entretiens entre 40 et 45 minutes, 4 entretiens de 50 minutes à 1 heure, 4 entretiens de 1 heure 10 à 1 heure 30 minutes, un entretien 2 heures et 10 minutes.

Caractéristiques sociodémographiques

Certaines caractéristiques socio-démographiques des femmes monoparentales interrogées reflètent les grandes tendances de cette catégorie au niveau métropolitain :

- › elles sont âgées de 22 à 55 ans : 2 femmes ont moins de 30 ans, 7 femmes ont de 30 à 39 ans, 6 femmes ont de 40 à 49 ans, 5 femmes ont de 50 à 55 ans ;
- › concernant leurs origines géographiques, 16 personnes sont de nationalité française (13 interviewées sont nées dans l'ancienne région Nord-Pas de Calais), une personne vient d'un pays du Maghreb, une personne est originaire d'Afrique Subsaharienne, deux personnes viennent des pays faisant partie de l'Union européenne. Une personne de nationalité française appartient à la communauté des Gens du voyage, deux enquêtées sont de culture Rom ;
- › pour ce qui est de leur situation de logement, six femmes rencontrées résident dans un foyer, huit sont locataires du parc social, quatre sont propriétaires et deux habitent en locatif privé.

La majorité des personnes interviewées appartiennent aux classes populaires, notamment du fait des métiers exercés²³ mais aussi par leurs origines familiales et par leur parcours scolaire. On désigne comme milieux populaires : « l'ensemble des groupes qui partagent le fait d'être éloignés des capitaux économiques, culturels, locaux, sociaux et d'occuper une position d'exécutant dans le monde du travail » (Schwartz, 1998). Néanmoins, dans certains cas, les origines familiales permettent de les situer parmi les classes moyennes, les frontières entre ces deux regroupements étant aujourd'hui poreuses et difficilement identifiables.

Une grande diversité et complexité des parcours conjugaux, familiaux, de parentalité

Les femmes enquêtées sont dans des moments différents de leur parcours dans la monoparentalité, ce qui influence la manière dont elles vivent leur statut et les interprétations qu'elles donnent à leur parcours. Quinze d'entre elles sont séparées depuis plus de deux ans. Pour cinq d'entre elles, la séparation avec le dernier partenaire a eu lieu récemment (il y a entre trois mois et deux ans), ce qui fait qu'elles ont parfois peu de recul par rapport à leur histoire. L'approche par trajectoires de vie permet également de repérer des situations de monoparentalité « passagère ».

Les personnes interviewées ont entre un et sept enfants (trois d'entre elles ont eu leurs enfants avec des pères différents) :

- › sept femmes ont un enfant ;
- › quatre interviewées ont deux enfants ;
- › neuf femmes ont trois enfants ou plus.

En ce qui concerne l'âge des enfants au moment de la séparation, les témoignages recueillis permettent de connaître toutes types de situations : père absent dès le début, séparation quand l'enfant était encore petit, séparation lorsque l'enfant était déjà grand ou adulte mais restait encore à charge de la mère, etc.

La définition de monoparentalité retenue pour l'étude

Pour le volet qualitatif de l'étude, nous avons retenu une définition large de la monoparentalité, ce qui permet d'avoir la possibilité de rendre compte de différents types de parentalité, d'unions, d'engagements, de familles et de recompositions familiales, ou encore des différences entre couple parental et conjugal, etc.

Nous avons considéré comme femme monoparentale, une femme ayant ou ayant eu la charge d'éducation des enfants pendant une majeure partie du temps, pendant une période de minimum quelques mois, alors que ces derniers auraient pu prétendre à la pension alimentaire, c'est-à-dire jusqu'à 25 ans, s'ils sont étudiants.

23- Voir les métiers exercés dans l'axe d'analyse par le travail p.26.

CONCLUSION

Monoparentalité et pauvreté : deux phénomènes aigus et massifs dans le Versant Nord-Est

La pauvreté est un phénomène aigu dans le Versant Nord-Est et concerne 31% de la population²⁴. Parmi les personnes pauvres, les femmes sont particulièrement concernées et parmi elles, les femmes en situation de monoparentalité le sont encore davantage : 49% des personnes vivant en famille monoparentale dans le Versant Nord-Est sont pauvres.

Le nombre de personnes concernées par la monoparentalité est massif : on recense 11 000 femmes en situation de monoparentalité dans le Versant Nord-Est. Elles élèvent 26 700 enfants de moins de 25 ans. Dans le cœur de cible, cela représentent 32% des mères et 29% des enfants du territoire.

Apporter des solutions aux difficultés des familles monoparentales permettrait largement d'enrayer le phénomène de la pauvreté puisque les personnes pauvres vivant dans une famille monoparentale représentent 24% des personnes pauvres du Versant Nord-Est.

Des facteurs de précarité nombreux

L'étude met clairement en évidence les facteurs de précarité auxquels font face les femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires du Versant Nord-Est :

- › des ruptures dans les parcours personnels et familiaux ;
- › des ruptures dans les parcours professionnels ;
- › un manque de qualification qui les amène vers des métiers peu rémunérateurs et aux conditions d'emploi pénibles.

Des situations et des parcours divers nécessitant des aides multiples et de long terme

Les situations de monoparentalité sont très diverses. Il est même difficile d'en définir des limites précises, ce qui permet de parler d'un halo autour de la monoparentalité.

Les femmes monoparentales rencontrent des difficultés nombreuses et sur le long terme mais ces parcours sont aussi des trajectoires d'émancipation.

Les femmes en situation de monoparentalité ont besoin :

- › d'aides et de services actifs, d'autant qu'elles cumulent plusieurs types de difficultés,
- › de formes de solidarité longue, centrées sur le collectif plutôt que courte et centrée sur l'individu.

La qualité de l'emploi et la formation sont à privilégier comme levier d'action sur l'accès à l'emploi

Le mode de garde des enfants n'est pas le premier levier pour permettre l'accès au travail. Les entretiens menés avec les femmes en situation de monoparentalité montrent clairement que ce qui entrave l'accès au travail des femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires, ce sont les conditions d'insertion dans l'emploi qui justifient souvent la préférence pour l'investissement dans la sphère familiale. Par conséquent, les leviers à mobiliser pour rapprocher ces femmes de l'emploi sont :

- › un questionnement des conditions d'emploi dans les activités tertiaires subalternes : la poursuite d'une meilleure prise en compte des contraintes liées à l'articulation travail-famille dans le cadre de l'accès à des emplois instables pourrait permettre une meilleure articulation entre ces deux sphères. Ceci d'autant plus que si les femmes monoparentales interrogées mettent en avant des motifs pour reprendre le travail, elles expriment clairement que cela n'est pas envisageable à n'importe quel moment et à n'importe quel prix ;
- › la montée massive en qualification des femmes de ces milieux populaires (42% des femmes en situation de monoparentalité du Versant Nord-Est sont sans diplôme).

Une difficulté massive dans l'accès aux droits pour les femmes monoparentales des milieux modestes

Loin de l'idée reçue fréquemment entendue qui prétend que les femmes en situation de monoparentalité abusent des allocations sociales, les entretiens font apparaître que 5 femmes sur les 20 femmes rencontrées n'ont pas pu accéder aux allocations auxquelles elles avaient droit. L'accès à la reconnaissance de la monoparentalité par l'administration se révèle compliqué pour ces publics fragiles.

24- Taux de pauvreté à 60%. Source : FiLoSoFi 2015.

Des leviers nombreux à mettre en œuvre pour valoriser les ressources des femmes monoparentales

Il est possible, à partir de cette étude, de mettre en évidence un certain nombre de ressources développées par les femmes monoparentales ou à développer :

- › leur capacité à tisser des réseaux familiaux, amicaux et associatifs pour répondre aux besoins d'entraide familiale ;
- › leur mobilisation et leur capacité de réflexion quant à l'éducation de leurs enfants ;
- › l'ensemble des soins qu'elles procurent aux personnes dépendantes de leur entourage, enfants ou personnes âgées, constituent un travail à valoriser ;
- › des parcours d'émancipation à valoriser dans le champ de la représentation de la femme et des quartiers du Versant Nord-Est ;
- › leur aspiration largement partagée à suivre une formation vers des métiers plus qualifiés est un levier majeur pour leur retour à l'emploi dans des conditions valorisantes.



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

 [adulm59](https://www.facebook.com/adulm59)

 [ADULM59](https://twitter.com/ADULM59)

 [adulm](https://www.linkedin.com/company/adulm)